SPC Library
30 819
Bibliothèque CPS

SPC
338.3727
TWE
1992

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

VINGT-QUATRIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE SUR LES PECHES

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 3 – 7 août 1992)

RAPPORT

268/93

Nouméa, Nouvelle-Calédonie
1992

Copyright, Commission du Pacifique Sud, 1992

La Commission du Pacifique Sud autorise la reproduction,
même partielle, de ce document sous quelque forme que ce soit,
à condition qu'il soit fait mention de l'origine.

Texte original : anglais

Commission du Pacifique Sud : Catalogage avant publication (CIP)

Conférence technique régionale sur les pêches (24e : 1992 : Nouméa)
Rapport

1. Fisheries -- Oceania -- Congresses I. South Pacific Commission

639.2099 AACR2
ISBN 982-203-

Composition, mise en page et impression réalisées
au siège de la Commission du Pacifique Sud
Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 1992

TABLE DES MATIERES

		Page
I.	INTRODUCTION	1
II.	ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME	3
III.	COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES DEBATS	5
IV.	RECOMMANDATIONS	33
V.	LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PRESENTES LORS DE LA CONFERENCE	39
VI.	LISTE DES PARTICIPANTS	41
Annexe 1	Rapport des travaux techniques	51
Annexe 2	Rapport de l'atelier *La formation à la pêche en Océanie*	59

SIGLES ET ACRONYMES

ACDI	Agence canadienne de développement international
ACIAR	Centre australien pour la recherche agricole internationale
AIDAB	Bureau australien d'aide au développement international
AIMS	Institut australien des sciences de la mer
ANASE	Association des Nations de l'Asie du sud-est
CE	Communauté européenne
CIEO	Centre international d'exploitation des océans
CNUED	Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement
CPUE	Captures par unité d'effort
CRGA	Comité des représentants des gouvernements et administrations
CSIRO	Organisation du Commonwealth pour la recherche scientifique et industrielle
DCP	Dispositif de concentration du poisson
EVAAM	Etablissement pour la valorisation des activités aquacoles et maritimes
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFA	Agence des pêches du Forum
FFC	Comité des pêches du Forum
GROUPE GERMON	Groupe consultatif de recherche sur le germon
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération technique)
ICLARM	Centre international pour la gestion des organismes et des ressources aquatiques
IMR	Institut des ressources marines (USP)
INTROMARC	Centre international de recherche océanographique tropicale
NFC	Service national des pêches (Etats fédérés de Micronésie)
NMSF	Service national américain de la pêche maritime
NRIFSF	Institut national de recherche sur la pêche hauturière (Japon)
OFCF	Fondation pour la coopération internationale en matière de pêche

ORSTOM	Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération
PEOCPS	Projet d'exploitation des océans Canada-Pacifique Sud
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPPH	Pays pratiquant la pêche hauturière
PRODA	Programme régional océanien de développement de l'aquaculture
PROE	Programme régional océanien de l'environnement
QDPI	Ministère des activités du secteur primaire du Queensland
SACO	Service administratif canadien aux organismes
SIRMIP	Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique
SOPAC	Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées
TPFCC	Comité consultatif trans-Pacifique sur les pêches
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
USP	Université du Pacifique Sud
WPFCC	Comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental
WPYRG	Groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental
ZCST	Zone de convergence subtropicale

I. INTRODUCTION

La quatorzième Conférence du Pacifique Sud, qui s'est tenue à Rarotonga (Iles Cook), en 1974 avait entériné le principe d'une conférence technique annuelle sur les pêches. La vingt-neuvième Conférence du Pacifique Sud, organisée à Guam, en 1989, a rappelé l'importance que les pays membres attachent à cette réunion.

La conférence technique régionale sur les pêches constitue la seule occasion pour les cadres des services des pêches de tous les pays et territoires membres de se rencontrer et de traiter de questions techniques relatives au développement de ce secteur d'activité; cet échange d'expérience, d'idées et d'informations leur permet de déterminer ceux de leurs besoins et problèmes communs auxquels une approche régionale serait susceptible de répondre au mieux. Les participants décident de l'orientation des programmes halieutiques de la Commission en examinant et en évaluant les activités en cours ou prévues et en adoptant les décisions qui semblent s'imposer. Ils formulent en outre des recommandations à l'intention du secrétariat général, lequel les transmet au Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA), puis à la Conférence du Pacifique Sud.

Grâce à ce processus d'évaluation et d'échange réguliers, les activités entreprises au titre des programmes halieutiques de la CPS restent en rapport direct avec les besoins sans cesse changeants des pays et territoires insulaires océaniens. Au fil des ans, les conseils formulés par les participants aux conférences techniques régionales sur les pêches ont su guider les travaux de la Commission en ce domaine et jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des activités nombreuses et diverses qui sont mises en oeuvre par les programmes halieutiques, lesquels constituent maintenant le volet le plus important du programme de travail de la Commission du Pacifique Sud.

La vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches s'est tenue au siège de la Commission du Pacifique Sud à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du 3 au 7 août 1991.

II. ORDRE DU JOUR

1. Séance d'ouverture
1.1 Allocution d'ouverture
1.2 Dispositions administratives
1.3 Adoption de l'ordre du jour et de l'horaire de travail

2. Administration générale des programmes halieutiques
2.1 Les programmes halieutiques de la CPS
- Présentation générale
- Suite donnée aux recommandations émanant de la dernière conférence
- Questions relatives au personnel
- Questions financières

3. Travaux techniques
3.1 Le point sur la pêche thonière dans le Pacifique occidental
3.2 Le point sur les interventions du projet régional de marquage des thonidés

4. Programme d'évaluation des thonidés et marlins
4.1 Etat d'avancement des projets
- Projet sur les statistiques halieutiques
- Projet régional de marquage des thonidés
- Projet de recherche sur les thonidés
- Projet de recherche sur le germon

4.2 Rapport de la quatrième réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (SPAR)
4.3 Rapport de la cinquième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins
4.4 Rapport de la deuxième réunion du groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental

5. Travaux techniques
5.1 Résultats préliminaires du projet régional de marquage des thonidés
5.2 Dispositif de concentration du poisson (DCP) utilisé aux Iles Salomon
5.3 Projet de recherche sur le germon

6. Programme pêche côtière
6.1 Présentation générale
6.2 Rapport de la réunion du comité directeur du SIRMIP pour 1992
6.3 Projet sur l'information halieutique
6.4 Projet de développement de la pêche de la Fondation japonaise pour la coopération internationale en matière de pêche (OFCF)
6.5 Projet de recherche sur les ressources côtières
6.6 Projet sur la manutention et le traitement du poisson
6.7 Projet régional de formation à la pêche
6.8 Projet de développement de la pêche au demi-large

7. Coopération en matière de valorisation de la ressource en huîtres perlières des pays océaniens

8. Travaux techniques
8.1 Dispositifs de concentration du poissons (DCP) et techniques de pêche aux poissons-appâts en zone côtière
8.2 Conception et interprétation des programmes de statistiques halieutiques

9. Atelier sur la formation à la pêche en Océanie

10. Rôle et avenir de la conférence technique régionale sur les pêches

11. Présentation de rapports par d'autres organisations

12. Questions diverses

13. Cérémonie de clôture

III. COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES DEBATS

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR - OUVERTURE DE LA CONFERENCE

1.1 Allocution d'ouverture

1. M. Tuingariki Short dit une brève prière pour marquer le début des travaux de la conférence.

2. Le secrétaire général, M. Atanraoi Baiteke, souhaite la bienvenue aux participants à la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches et présente un bref historique des programmes halieutiques de la Commission du Pacifique Sud en soulignant la constance de la contribution de la Commission au développement de la pêche dans la région. Il insiste sur l'importance des orientations que donne la conférence technique régionale sur les pêches aux programmes halieutiques en indiquant que ses recommandations sont étudiées avec la plus grande attention par le secrétariat général et par la Conférence du Pacifique Sud. Il déclare ensuite la conférence officiellement ouverte.

3. Le représentant de Fidji remercie le secrétaire général pour ses aimables paroles de bienvenue. Il souligne l'importance des ressources marines pour la région et le rôle déterminant que la CPS joue dans le développement de ce secteur. Il remercie également le personnel des programmes halieutiques pour l'assistance fournie aux pays insulaires océaniens.

1.2 Dispositions matérielles

4. En application de la rotation de la présidence par ordre alphabétique des pays membres, M. Stephen Yen, de Polynésie française, est désigné président de la réunion. M. Rufo Lujan, de Guam, est pour sa part désigné vice-président et président du Comité de rédaction.

5. Le coordonnateur des programmes halieutiques fait brièvement état des dispositions matérielles prises pour la conférence.

1.3 Adoption de l'ordre du jour et de l'horaire de travail

6. Le président présente le projet d'ordre du jour de la conférence qui est adopté avec l'ajout d'un point relatif à la présentation du rapport de la réunion du comité directeur du SIRMIP pour 1992.

7. Le représentant de la France rend hommage au personnel des programmes halieutiques pour l'organisation de la conférence et remercie le service de traduction pour avoir permis la diffusion simultanée des documents de travail en version française et anglaise, ce qui a facilité la préparation de la conférence.

8. Le représentant des Iles Cook souligne l'importance de la formation et des statistiques halieutiques, de la perliculture et de la mise en valeur des ressources humaines pour l'exploitation des ressources marines de la région et se réjouit d'avoir à débattre de ces questions au cours de la conférence.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR - ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Les programmes halieutiques de la CPS

9. Le coordonnateur des programmes halieutiques présente les activités relevant du programme dont il a la charge et prie les participants de se référer au document de travail n° 1. Il met en relief les difficultés auxquelles les programmes halieutiques sont confrontés en matière d'effectifs et de ressources budgétaires. Il fait ensuite état des dispositions prises pour donner suite

aux recommandations de la vingt-troisième conférence technique régionale sur les pêches. Il invite les participants à la conférence à se pencher sur chacun des projets qui leur seront soumis de manière détaillée dans le courant de la semaine et insiste sur l'importance que revêtent les orientations et le soutien aux activités des programmes halieutiques qui émaneront de la conférence technique régionale sur les pêches.

10. Le représentant de Fidji souligne à nouveau l'importance des ressources marines pour la région. Il se déclare préoccupé par la réduction des ressources statutaires allouées au programme pêche côtière et demande à en connaître le bien-fondé. Il exprime le souhait de sa délégation de voir s'instaurer un mécanisme pour le rétablissement des financements statutaires du programme. Il demande instamment au secrétariat général de prendre les dispositions nécessaires pour obtenir un financement du gouvernement du Royaume-Uni ou d'autres bailleurs de fonds, le cas échéant, afin d'assurer le fonctionnement ininterrompu du projet de recherches sur les ressources côtières et du projet de manutention et de traitement du poisson.

11. La délégation fidjienne exprime également sa préoccupation devant la stagnation des ressources allouées au projet sur l'information halieutique en 1993, au moment même où il est nécessaire de compléter la dotation en effectifs et les moyens financiers de ce projet. Le cycle de financement annuel du projet régional de formation à la pêche est aussi source de préoccupations, raison pour laquelle la délégation fidjienne propose que le secrétariat général recherche de toute urgence des financements pluriannuels pour ce projet.

12. Le représentant de Fidji affirme qu'il est urgent de rechercher des financements relais pour le programme d'évaluation des thonidés et marlins, afin de permettre que l'analyse des résultats du programme de marquage des thonidés se poursuive sans interruption. Il se déclare également favorable à la recherche d'une couverture des postes de spécialiste de la recherche halieutique et de directeur du programme pêche côtière par le budget de fonctionnement.

13. Le représentant de la France demande au secrétariat général de bien vouloir donner les raisons de la diminution des ressources statutaires allouées au programme pêche côtière.

14. Le directeur des programmes fait état des difficultés budgétaires auxquelles la Commission est confrontée à l'heure actuelle, et en particulier de la situation déficitaire des programmes financés au titre du budget de fonctionnement et de ressources non statutaires. Le secrétariat général attend les conclusions du sous-comité de révision des systèmes de gestion, en espérant que son rapport assorti de recommandations sera prêt pour être soumis aux prochaines sessions du CRGA et de la Conférence du Pacifique Sud. Le secrétariat général se déclare disposé à voir un nombre plus important de programmes financés à partir de ressources statutaires, en précisant que de toute évidence il conviendrait d'instaurer une procédure d'établissement des priorités pour les projets à financer à partir du budget de fonctionnement.

15. Le directeur des programmes rappelle aux participants que le financement du projet régional de marquage des thonidés prend fin en septembre 1992, et qu'il convient de rechercher de toute urgence un financement relais pour permettre le passage à la phase d'analyse des résultats.

16. En ce qui concerne le financement relais pour le projet régional de marquage des thonidés, le représentant de la France indique qu'à la demande des pays insulaires océaniens, les pays qui sont également membres de la Communauté européenne (France et Royaume-Uni) se chargeront de soutenir la demande de financement pertinente devant les instances communautaires.

17. Le directeur adjoint des programmes, répondant au représentant de Fidji, indique que la réduction des financements statutaires des programmes s'est avérée nécessaire du fait des contraintes budgétaires générales qui affectent l'ensemble des programmes de la CPS.

18. Le représentant de la Nouvelle-Zélande, en sa qualité de président du sous-comité de révision des systèmes de gestion, déclare que le but des recommandations de son sous-comité est de veiller à la poursuite du fonctionnement des programmes avec un minimum de perturbation. Il indique également que les recommandations majeures du sous-comité portent sur la création d'un poste de coordonnateur des financements et la mise en place d'un mécanisme d'établissement d'un ordre de priorité entre les programmes à financer. Il souligne par ailleurs qu'il appartient aux

participants à la conférence technique régionale sur les pêches de faire valoir l'importance des interventions nationales et régionales des programmes halieutiques auprès de leurs représentants au CRGA et à la Conférence du Pacifique Sud.

19. Le représentant de Palau appuie totalement les observations faites par le représentant de Fidji.

20. Le représentant de Nauru appuie également les remarques du représentant de Fidji au sujet des réductions de financement statutaire du programme pêche côtière et demande au secrétariat général si les réductions de financement statutaire portent équitablement sur l'ensemble des programmes de la CPS.

21. Le directeur adjoint des programmes précise qu'il n'a pas les chiffres exacts sous les yeux, mais indique que les modifications intervenues sur le financement du programme pêche côtière étaient fondées sur le retrait des postes de maîtres-pêcheurs et de spécialiste du développement de la pêche du budget de fonctionnement.

22. Le directeur du programme pêche côtière apporte un complément d'information sur la situation budgétaire du programme dont il a la charge.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR - TRAVAUX TECHNIQUES

3.1 Le point sur la pêche thonière dans le Pacifique occidental

23. Le directeur scientifique du programme thonidés présente un aperçu des faits intervenus dans le secteur de la pêche thonière dans le Pacifique occidental au cours de la décennie écoulée, en guise d'introduction à l'exposé des résultats enregistrés dans le cadre du projet marquage. Le rapport des travaux figure à l'annexe 1.

3.2 Le point sur les interventions du projet régional de marquage des thonidés

24. Deux chargés de recherche halieutique font le point sur les interventions du projet régional de marquage des thonidés. Ils présentent les méthodes de marquage mises au point et résument dans leurs grandes lignes les informations relatives aux lâchers et aux recaptures par espèce. Le rapport des travaux figure à l'annexe 1.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR - PROGRAMME D'EVALUATION DES THONIDES ET MARLINS

4.1 Etat d'avancement des projets

25. Le représentant de l'Australie demande qu'une partie de la séance de la matinée soit consacrée à l'examen de l'avenir du programme d'évaluation des thonidés et marlins et aux questions connexes. Il reçoit l'assurance que ce sera chose faite.

26. Le représentant de la France demande un complément d'informations sur le point concernant les perspectives d'avenir de la conférence technique régionale sur les pêches figurant au point 10 de l'ordre du jour. En réponse, le secrétariat général indique qu'un document devait être élaboré par un des participants de la conférence précédente à temps pour la tenue de la présente conférence. Ce n'est qu'à la dernière minute qu'on a su qu'il n'en serait rien. Un document de synthèse est en cours d'élaboration et devrait être diffusé avant l'examen de ce point de l'ordre du jour.

27. Le directeur scientifique du programme thonidés présente un aperçu général des composantes maîtresses du programme d'évaluation des thonidés et marlins, notamment le projet régional de marquage des thonidés et le projet de recherche sur le germon du sud.

28. Il évoque ensuite la possibilité d'un financement de la Communauté européenne au titre de Lomé IV pour l'analyse des résultats du projet régional de marquage des thonidés, mais précise que cette demande se heurte à des difficultés. Le directeur scientifique fait état de sa préoccupation quant à l'avenir de l'ensemble de ces projets étant donné les incertitudes qui planent sur leur financement et propose qu'une déclaration de soutien soit adoptée par la conférence pour la poursuite des programmes en cours.

29. Le statisticien adjoint du programme thonidés présente ensuite les travaux de la section de la statistique et du suivi du programme d'évaluation des thonidés et marlins qui fait l'objet du document de travail n° 2.

30. Le directeur scientifique des programmes halieutiques présente un récapitulatif des activités menées dans le cadre du programme d'évaluation des thonidés et marlins exposé dans le document de travail n° 2. Il fait état des travaux de recherches biologiques, mettant l'accent sur les travaux du projet de marquage des thonidés, et insiste en particulier sur différents aspects tels que la raison d'être et l'importance des études de marquage pour la recherche thonière, les travaux d'évaluation et de modélisation des populations de thons dans la région, les actions de liaison et de comptes rendus, le tour d'horizon du projet de recherche sur le germon et le projet de recherche sur les thonidés aux Philippines qui sera réalisé par le programme thonidés sous les auspices du Comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental (WPFCC), en collaboration avec le bureau philippin pour la pêche et les ressources aquatiques.

31. Remerciant le directeur scientifique et le programme thonidés, le président renouvelle son appui aux activités entreprises dans le cadre du programme.

32. Le représentant des Iles Salomon appuie le programme thonidés et félicite les responsables pour l'excellent travail qu'ils ont accompli dans le cadre du programme de marquage des thonidés. Il espère voir bientôt des résultats tangibles avec l'achèvement des études portant sur la zone de pêche des Iles Salomon.

33. Comme il faut une couverture statistique de 70 à 80% pour faire une analyse significative des ressources thonières, il demande des précisions sur la disponibilité des données par type d'engin et si les renseignements biologiques qui ont été recueillis jusqu'à cette date donnent une indication quelconque sur la différenciation des stocks de thonidés.

34. En réponse, le directeur scientifique explique que les données disponibles à l'heure actuelle sur les flottilles de senneurs sont très variables, allant de 100% pour les flottilles des Etats-Unis d'Amérique, à un chiffre nettement inférieur pour d'autres flottilles. Les données disponibles sur les navires japonais sont relativement bonnes alors que c'est loin d'être le cas pour les flottilles taïwanaises et coréennes qui rendent fort peu ou pas du tout compte de leurs données de prises. Il précise en outre que c'est dans le cadre des négociations bilatérales sur l'accès aux zones de pêche des pays membres qu'il convient de remédier à ce type de lacunes. Il indique que la CPS s'attend à recevoir très prochainement du Japon des données cumulées de prises pour tous les types d'engins, ce qui comblera le nombre des lacunes constatées dans la base de données. Quant à la seconde question, le directeur scientifique indique qu'elle sera abordée plus tard, lorsqu'on se penchera sur les résultats préliminaires du projet de marquage des thonidés.

35. Le représentant de Palau appuie totalement les travaux du programme thonidés auquel il rend hommage. Il indique que la base de données sur le thon de Palau a besoin d'être soutenue, d'autant que la pêche à la palangre du thon à sashimi connaît une croissance rapide dans son pays.

36. Le représentant de Fidji se rallie aux remarques des représentants de Palau et des Iles Salomon et remercie le gouvernement de Tuvalu pour avoir mis un navire de recherche à la disposition du projet de marquage des thonidés. Il propose que la conférence technique régionale sur les pêches adresse une lettre de remerciements au gouvernement de Tuvalu. Le représentant de Fidji remercie également le personnel du projet de marquage des thonidés. Il demande à obtenir des éclaircissements sur la situation du projet de recherche thonière philippin par rapport aux activités du projet régional de marquage des thonidés et du programme d'évaluation des thonidés et marlins.

37. Le directeur scientifique des programmes halieutiques précise que le projet philippin de recherche thonière est un projet distinct qui complète toutefois les activités et les conclusions du projet de marquage des thonidés, et offre l'avantage de constituer un apport financier substantiel.

38. Faisant suite aux remarques élogieuses que fait le représentant de Fidji au sujet de la formation en détachement du personnel des services des pêches de plusieurs pays océaniens auprès du programme d'évaluation des thonidés et marlins, le représentant des Iles Salomon demande s'il existe des possibilités de formation en détachement du personnel des services des pêches des îles océaniennes auprès du programme d'évaluation des thonidés et marlins pendant la phase d'analyse du projet de marquage des thonidés.

39. Le directeur scientifique indique qu'il a toujours été dans l'intention du programme thonidés de faire place aux formations en détachement dans le cadre de la demande de financement au titre de Lomé IV. Les ressources financières nécessaires à la réalisation de cette action ne sont pas disponibles actuellement. Il déclare que l'une des façons de mener à bien cette formation consisterait à assurer une assistance technique à la préparation des projets locaux d'évaluation des ressources thonières.

40. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie se déclare favorable aux travaux du programme thonidés dont il souhaite la poursuite.

41. Le président affirme que tous les pays membres partagent ce sentiment et se félicite à nouveau en leur nom de l'action du programme thonidés.

42. Le représentant de Niue demande si les Philippines seront appelées à obtenir des informations recueillies dans le cadre de l'analyse des travaux du projet de marquage des thonidés.

43. Le directeur scientifique, en réponse à cette question, indique que les pays membres de la CPS tireront grandement profit des travaux menés en collaboration avec les Philippines et précise que les restrictions habituelles s'appliqueront à l'accès aux données.

44. Le représentant de Niue s'enquiert du projet d'études conjointes avec l'Institut australien des sciences de la mer (AIMS) portant sur l'analyse des données relatives aux marlins contenues dans la base de données régionale sur les thonidés.

45. Le directeur scientifique indique que la majeure partie des travaux du programme d'évaluation des thonidés et marlins restent axés sur la recherche thonière en raison de l'importance relative de cette ressource par rapport aux prises de marlins. L'étude en question est financée par l'ACIAR et mise en oeuvre par l'AIMS, en collaboration avec le programme thonidés. Ces propos sont confirmés par le représentant de l'ACIAR qui indique que l'étude a démarré en juillet 1992.

46. Le représentant de la Polynésie française se déclare favorable aux travaux effectués en collaboration avec les pays voisins, les Philippines notamment, en matière d'évaluation des stocks. Il demande dans quelle mesure des méthodes autres que le marquage peuvent s'appliquer à l'évaluation des stocks.

47. Le directeur scientifique, en réponse à cette question, indique que les autres méthodes d'évaluation des stocks exigent des séries de données temporelles de prises et d'effort qui n'existent pas en quantité suffisante à l'heure actuelle. Les méthodes de recensement par échosondages ou observations visuelles constituent par ailleurs une solution difficile et onéreuse à mettre en oeuvre et à interpréter à l'échelle d'une vaste région. Le marquage demeure donc selon lui la meilleure solution pour l'évaluation des stocks.

48. Le représentant de la Polynésie française demande à savoir dans quelle mesure le niveau actuel des opérations de marquage est suffisant pour aboutir à une analyse significative.

49. Le directeur scientifique précise que les objectifs de marquage du programme, initialement établis par simulation sur ordinateur, ont été largement dépassés et sont nettement suffisants pour une analyse significative des données.

50. Le représentant de la France marque son soutien aux travaux du programme d'évaluation des thonidés et marlins dont l'importance n'est plus à démontrer pour la région océanienne. Il ajoute qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour susciter une décision favorable des autorités gouvernementales françaises. Il demande à obtenir des précisions sur l'affirmation contenue dans le WP.2 selon laquelle les prises de thons jaunes et de bonites peuvent être considérablement accrues sans que cela porte à conséquence, et demande si tel est le cas pour les autres thonidés (germons, thons obèses) de la région. Il s'interroge également sur la destination des fonds recueillis auprès du projet de recherche sur les thonidés aux Philippines.

51. Le directeur scientifique déclare que la situation des deux premières espèces évoquées est satisfaisante à l'échelle régionale, ce qui permet une augmentation sans risque du nombre total des prises. Toutefois, les problèmes d'épuisement des stocks et d'interactions à l'échelle locale imposent que l'on agisse avec prudence. Il ajoute que l'on sait peu de choses sur le thon obèse. Il précise toutefois que les résultats des opérations de marquage des thonidés se sont révélés meilleurs qu'initialement prévus pour le thon obèse et que des informations utiles seront disponibles à mesure que les marques seront récupérées. S'agissant du germon, le directeur scientifique indique qu'un état définitif des stocks sera disponible en 1993.

52. Il fournit ensuite des précisions sur les dispositions prises concernant les ressources financières provenant du projet philippin. Ce financement, sous réserve de l'avis des bailleurs, sera utilisé pour éponger le déficit actuel du programme d'évaluation des thonidés et marlins et compenser partiellement les réductions de financement des bailleurs de fonds habituels.

53. Le directeur scientifique déclare que dorénavant, l'objectif premier du programme thonidés sera de mener à bien l'analyse des données recueillies dans le cadre du projet de marquage. En dépit de la diminution des financements, le niveau de soutien aux demandes d'information à court terme doit demeurer une haute priorité pour les programmes de travail à venir, qui doivent s'accompagner de la recherche de financements à plus long terme, selon les recommandations de la cinquième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins.

54. Le représentant de la France se demande si une coopération accrue avec les organisations de l'ANASE ne serait pas de nature à résorber le déficit du programme d'évaluation des thonidés et marlins.

55. En réponse, le directeur scientifique indique qu'il convient de faire preuve de prudence à ce sujet compte tenu du risque de dégradation des services à fournir aux pays membres. Il appartient à la présente conférence de fixer des orientations en la matière.

56. Le représentant de l'Australie félicite le personnel du programme d'évaluation des thonidés et marlins pour la qualité de son travail et la haute compétence du personnel. Il met en relief l'importance des travaux menés par le programme pour l'évaluation de la plus grande zone de pêche au thon du monde; faute d'un programme scientifique régional d'une telle ampleur, les pays insulaires du Pacifique devraient s'adresser surtout à des sources extérieures à la région pour obtenir des conseils qui consisteraient en grande partie en études scientifiques effectuées par des pays pratiquant la pêche hauturière sur la situation des stocks. Il relève le nombre impressionnant de thons marqués et relâchés dans le cadre du projet de marquage des thonidés, mais insiste sur l'importance primordiale de l'analyse de ces données si l'on veut tirer pleinement parti du projet de marquage des thonidés. Il affirme que l'obtention d'un financement pour achever l'analyse des résultats du programme de marquage des thonidés et pour le travail plus vaste de suivi et d'évaluation des stocks dans le cadre du programme d'évaluation des thonidés et marlins est d'une importance capitale.

57. Les participants renouvellent leur appui total au projet régional océanien de recherche sur les thonidés, dont le financement est à l'étude auprès de la Communauté européenne au titre de Lomé IV et qui s'étendra sur cinq ans. Ils manifestent leur gratitude pour le généreux soutien financier accordé par la France, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis d'Amérique au programme d'évaluation des thonidés et marlins, puis adoptent les recommandations suivantes :

Recommandation n° 1 :

Reconnaissant l'importance accordée aux travaux du programme d'évaluation des thonidés et marlins par la communauté scientifique internationale, les participants à la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches sont unanimes à souligner la portée et la qualité du programme d'évaluation des thonidés et marlins, ainsi que l'excellence des travaux exécutés jusqu'à maintenant. Un programme de recherche scientifique de cette envergure est essentiel pour assurer le développement de ce qui est devenu la plus importante réserve thonière au monde. Les participants estiment qu'il est indispensable que le programme thonidés continue à jouer son rôle et recommandent que le secrétariat général prenne toutes les dispositions pour mobiliser des fonds à cette fin.

Recommandation n° 2 :

Le plan stratégique du programme d'évaluation des thonidés et marlins approuvé initialement par la vingt-troisième conférence technique régionale sur les pêches et auquel la vingt-quatrième session de cette conférence réitère son appui, offre le cadre indiqué pour la réalisation des activités à venir du programme pour lequel un plan d'action quinquennal est en cours d'élaboration. Les participants recommandent que le secrétariat général recueille de toute urgence des engagements auprès de bailleurs de fonds pour le financement sur une base pluriannuelle du programme thonidés.

Recommandation n° 3 :

Conscients de l'ampleur et de la complexité de la logistique nécessaire au projet régional de marquage des thonidés, les participants à la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches félicitent le programme thonidés pour avoir mené à bon terme la phase de collecte de données sur le terrain. Le bénéfice que les pays insulaires océaniens pourront en tirer dépend toutefois des analyses qui seront faites à partir des données recueillies. Bien que cette phase conserve une haute priorité, il n'a pas été possible à ce jour de mobiliser les financements nécessaires à sa réalisation. Compte tenu de l'urgence de la situation, les participants recommandent que le secrétariat général prenne toutes les dispositions pour obtenir un financement auprès de la Communauté européenne ou d'autres bailleurs de fonds potentiels, afin de permettre le déroulement sans à-coup de la phase d'analyse des données du projet marquage.

58. Le représentant de la France demande dans quelle mesure le fonds de réserve pour fluctuation des taux de change de la CPS pourrait servir à résorber le déficit actuel du programme thonidés qui est précisément la conséquence de fluctuations monétaires négatives.

59. Le directeur adjoint des programmes précise que la question a été soumise à la dernière session du CRGA. Il déclare qu'une partie des ressources de ce fonds a été affectée à la résorption du déficit du budget de fonctionnement pour l'exercice 1991, et que d'autres mesures sont à l'étude.

4.2 Rapport sur la quatrième réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud

60. Le président du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud présente un bref récapitulatif des travaux de la quatrième réunion du groupe dont il a la charge qui s'est tenue à Taipei (Taïwan) du 4 au 8 novembre 1991. Les principales conclusions de cette réunion sont résumées dans le document de travail n° 2.

4.3 Rapport sur la cinquième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins

61. Le représentant de Fidji rend compte des travaux de la cinquième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins tenue à Honolulu (Hawaï) au mois de juin 1992. Ce compte rendu fait l'objet du document de travail n° 11. Le comité a souligné la nécessité d'établir des

rapports sur la situation de la pêche afin de suivre l'évolution du rendement des senneurs et palangriers, et de surveiller attentivement les transbordements effectués dans la zone statistique de la CPS (point 1 des mesures à prendre). Le comité a également recommandé que les pays membres de la CPS insistent, dans le cadre des négociations bilatérales avec la Corée sur l'accès aux zones de pêche, pour que les flottilles de ce pays fournissent des données historiques de prises et toutes les précisions sur les prises actuelles.

62. Le comité a préconisé la poursuite des travaux visant à l'évaluation des prises accessoires et des taux de rejet des flottilles des pays pratiquant la pêche hauturière dans la région. Il a demandé l'achèvement de l'étude en cours par le programme d'évaluation des thonidés et marlins, à temps pour que celle-ci soit diffusée avant sa sixième réunion.

63. Le comité a recommandé que des dispositions soient prises pour mobiliser des financements à long terme au profit des programmes de statistique et de surveillance ainsi que du programme d'évaluation des thonidés et marlins à proprement parler. Ce comité a également préconisé que le plan stratégique soit de nouveau examiné au cours de la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches afin d'être soumis pour approbation au CRGA et à la Conférence du Pacifique Sud.

64. Le comité s'est félicité de l'organisation des activités du programme thonidés ainsi que des travaux mis en oeuvre depuis sa quatrième réunion.

4.4 Rapport sur la deuxième réunion du groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental

65. Pour sa part, le directeur scientifique des programmes halieutiques rend compte de la deuxième réunion du groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental tenue en juin 1992. Cette réunion avait pour objet l'élaboration d'un condensé des données spatiotemporelles de prises de thons jaunes, par mois et par type d'engin dans la région océanienne. En raison des problèmes que posent l'absence de données et la qualité de celles qui sont disponibles, il a été décidé de ne pas les diffuser sous leur forme actuelle. Le directeur scientifique a ajouté que l'avenir de la base de données était incertain dans les conditions actuelles.

66. Il a été relevé que le Japon et Taïwan apportaient un appui croissant aux projets conjoints de recherche. Toutefois, l'absence de la Corée du comité permanent et des réseaux de spécialistes reste une source de préoccupations.

67. Le représentant de Nauru demande un complément d'information sur 1) la fréquence de la saison de frai du thon jaune du Pacifique occidental, 2) les flux migratoires du thon entre la zone d'intervention de la CPS et celle de l'ANASE et 3) les taux de recrutement de thons dans la région. Il demande par ailleurs à recevoir l'assurance que les financements obtenus dans le cadre du projet de recherche sur les thonidés aux Philippines n'affecteront pas les financements fournis par les bailleurs de fonds habituels.

68. En réponse, le directeur scientifique indique que le thon jaune et la plupart des espèces tropicales se reproduisent dans une très vaste zone et tout le long de l'année, ce qui ne permet pas de délimiter avec précision une zone et une saison de frai, propice aux besoins de gestion de la ressource. La séance de l'après-midi doit par ailleurs permettre d'apporter une réponse aux deuxième et troisième volets de la question. Il n'est toutefois pas possible d'apporter une réponse définitive à la dernière question mais il y a lieu de penser que les financements des bailleurs de fonds habituels ne seront pas affectés.

69. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée remercie le programme d'évaluation des thonidés et marlins et se félicite de la qualité et de l'ampleur des travaux menés, en espérant que la Papouasie-Nouvelle-Guinée continuera de tirer parti de ce savoir faire. Il se propose de contribuer à la lutte contre la rétention d'informations pratiquée par certaines flottilles de pêche hauturière en informant les services compétents du gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée de la situation. Il remercie par avance le programme thonidés pour le rapport confidentiel sur les ressources thonières de Papouasie-Nouvelle-Guinée (évaluation des ressources nationales).

70. Le représentant des Iles Salomon demande des éclaircissements sur la proposition formulée par plusieurs pays océaniens dans le cadre du sous-comité sur les thonidés et marlins visant à la mise en place d'un comité restreint chargé d'examiner les modalités du maintien de services scientifiques et consultatifs à la gestion des ressources, alors que les questions relatives au régime de gestion lui-même ne sont pas encore résolues.

71. Le représentant de Fidji répond que le sous-comité sur les thonidés et marlins a éprouvé des difficultés à obtenir les données des flottilles des pays pratiquant la pêche hauturière et a proposé la mise en place d'un comité restreint pour étudier les moyens d'améliorer la collecte de ces données. La question ne peut être examinée davantage dans les délais impartis.

72. Le président propose alors l'adoption par la conférence du projet de plan stratégique du programme d'évaluation des thonidés et marlins. Cette proposition est appuyée par le représentant de la France. La conférence approuve la recommandation suivante :

Recommandation n° 4

La conférence recommande l'adoption du projet de plan stratégique du programme d'évaluation des thonidés et marlins.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR - TRAVAUX TECHNIQUES

5.1 Résultats préliminaires du projet régional de marquage des thonidés

73. Le directeur scientifique présente une analyse d'ensemble des résultats du projet de marquage des thonidés et examine brièvement le schéma général des mouvements que les données de marquage ont permis de relever. Il présente ensuite une évaluation préliminaire des études régionales sur la bonite et le thon jaune, fondée sur les données du projet de marquage des thonidés. Le compte rendu circonstancié de cette séance se trouve à l'annexe 1.

5.2 Dispositif de concentration du poisson (DCP) utilisé aux Iles Salomon

74. M. Pierre Kleiber, directeur scientifique invité, présente les résultats de l'analyse des données provenant du projet de marquage des thonidés dans les eaux des Iles Salomon, où il faut prendre en compte la présence de DCP et leur influence sur les caractéristiques des prises et de la récupération des marques. Un rapport plus circonstancié figure à l'annexe 1 de ce rapport.

5.3 Projet de recherche sur le germon

75. Le directeur scientifique des programmes halieutiques décrit succinctement les travaux et les résultats du projet de marquage du germon dans le cadre du programme d'évaluation des thonidés et marlins. Le compte rendu de cette séance figure à l'annexe 1.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR - PROGRAMME PECHE COTIERE

6.1 Présentation générale

76. Le directeur du programme pêche côtière dresse brièvement le tableau des activités réalisées dans le cadre de son programme, tel que détaillé dans le document de travail n° 1 et met l'accent sur l'intégration des différents projets relevant de ce programme.

6.2 Rapport de la réunion du comité directeur du SIRMIP pour 1992

77. Le coordonnateur du SIRMIP rend compte de la réunion du comité directeur tenue à Nouméa les 30 et 31 juillet 1992, en se référant au document de travail n° 13.

78. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée rend hommage à l'assistance fournie par le SIRMIP qui a permis à la direction des pêches et des ressources marines de son pays de rétablir le poste de bibliothécaire à plein temps.

79. Les représentants du Royaume des Tonga, des Samoa américaines et du Samoa-Occidental rendent également hommage au SIRMIP pour l'assistance qui leur a été fournie par le passé et soutiennent vigoureusement le maintien de son programme d'action.

80. Le représentant de Fidji remercie le SIRMIP pour son assistance et demande dans quelle mesure des financements seraient disponibles pour l'acquisition de livres et de documents divers.

81. Le coordonnateur du SIRMIP fait observer que l'aide prévue dans le cadre du projet d'assistance du CIEO portait sur cinq pays et qu'il n'est pas possible d'étendre la couverture à d'autres pays dans les conditions actuelles puisque le CIEO a été démantelé.

82. Le représentant des Iles Salomon remercie le SIRMIP pour son aide et demande des éclaircissements sur la situation du projet suite au démantèlement du CIEO.

83. Le coordonnateur indique que les financements prévus dans le cadre de ce projet restent inchangés dans la mesure où le Canada tient à honorer les engagements pris au titre des projets approuvés avant la disparition du CIEO.

84. Après un échange de vue sur la question, les participants à la réunion approuvent la recommandation suivante émanant du comité directeur du SIRMIP :

Recommandation n° 5 :

> **Les participants recommandent que la Commission du Pacifique Sud poursuive et élargisse sa participation au SIRMIP, et formalise dans toute la mesure du possible cette participation par l'adoption d'une convention entre toutes les institutions participant au SIRMIP.**

6.3 Projet sur l'information halieutique

85. Le chargé de l'information halieutique fait état des activités du projet qui figurent dans le document de travail n° 3.

86. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie félicite le chargé de l'information halieutique pour les travaux entrepris dans le cadre du projet et souligne l'utilité des publications éditées.

87. Le représentant de Fidji rend hommage au projet sur l'information halieutique pour la formation qui a été donnée à un agent de la section information du service fidjien des pêches en détachement auprès de la Commission.

88. Le représentant de la Polynésie française reprend à son compte les observations du représentant de la Nouvelle-Calédonie et se demande par ailleurs s'il ne conviendrait pas d'envisager de facturer les publications à leurs destinataires.

89. Le chargé de l'information halieutique indique que les services fournis aux pays de la région le sont à titre gratuit mais n'exclut pas l'éventualité d'une facturation des publications adressées à des destinataires extérieurs à la région.

90. La conférence remercie la France du généreux soutien financier qu'elle a apporté au projet sur l'information halieutique, puis formule la recommandation suivante :

Recommandation n° 6 :

> **Compte tenu de l'importance cruciale que revêt pour la région le projet sur l'information halieutique de la CPS en matière de collecte et de diffusion de l'information sur les**

ressources marines, les participants expriment leur préoccupation face au niveau de financement de ce projet qui ne permet pas d'en atteindre les objectifs, en particulier la création des douze réseaux de spécialistes. Ils recommandent que la Commission crée un poste d'adjoint au chargé de l'information halieutique et recherche les financements nécessaires afin de permettre au projet de mieux répondre aux besoins exprimés par les pays membres de la CPS en matière d'information halieutique.

6.4 Projet de développement de la pêche de la Fondation japonaise pour la coopération internationale en matière de pêche (OFCF)

91. Le chargé de mission pour le développement de la pêche décrit les activités relevant de ce projet et fait référence au document de travail n° 3.

92. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie se félicite de l'établissement d'une bibliographie sur les ressources marines des Etats fédérés de Micronésie et remercie la Commission, l'OFCF et le chargé de mission pour le développement de la pêche.

93. Le représentant des Iles Marshall exprime sa gratitude pour la bibliographie sur les ressources marines des Iles Marshall.

6.5 Projet de recherche sur les ressources côtières

94. Le spécialiste de l'halieutique côtière fait état des objectifs du projet de recherche sur les resources côtières.

95. Il expose les activités relevant du projet et demande aux participants de se reporter au document de travail n° 3.

96. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie se félicite de l'arrivé de M. Tim Adams au sein de l'équipe du programme pêche côtière et lui souhaite la bienvenue à ce nouveau poste. Il rend hommage aux travaux entrepris par les spécialistes du projet dans les Etats fédérés de Micronésie et propose que la conférence demande au secrétariat général de faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir des financements statutaires et non statutaires pour garantir la poursuite du projet. Il relève en outre la nécessité de donner suite à cette question avec les représentant des pays membres au CRGA.

97. Les représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Palau, de Fidji, des Iles Salomon, des Iles Marshall, de Nauru et des Iles Cook se déclarent résolument partisans de la poursuite du projet de recherche sur les ressources côtières et se félicitent des travaux entrepris dans leurs pays respectifs. Ils appuient la proposition du représentant des Etats fédérés de Micronésie au sujet de la nécessité d'obtenir un financement pour veiller à la poursuite du projet. La conférence remercie le Royaume-Uni de son généreux soutien financier au projet de recherche sur les ressources côtières jusqu'à ce jour et formule la recommandation suivante :

Recommandation n° 7 :

Considérant la contribution déterminante du projet de recherche sur les ressources côtières à la promotion du développement des capacités nationales de recherche en matière de pêche, les participants recommandent que la Commission prenne toutes les mesures en son pouvoir pour assurer le maintien du financement du projet afin d'éviter toute interruption de son fonctionnement au moment où le cycle actuel de financement arrivera à échéance, début 1993.

98. Le représentant de la Polynésie française demande à savoir si les monographies du projet de recherche sur les ressources côtières établies par pays ont un caractère confidentiel.

99. Le directeur du programme pêche côtière précise qu'il appartient aux pays concernés d'en décider.

100. Le représentant de Palau demande si des études sont envisagées sur la concentration des loches et d'autres espèces dans le cadre du projet de recherche sur les ressources côtières.

101. Le représentant de Tuvalu signale aux participants que son gouvernement a reçu une proposition pour l'exportation commerciale de poissons de récif vivants. Il s'est adressé officieusement à l'Agence des pêches du Forum et à la CPS pour obtenir des informations. Il leur adresse une demande officielle d'assistance pour évaluation du stock.

102. Le directeur du programme pêche côtière signale que la CPS n'a pas encore reçu la demande en question, mais il n'empêche que la Commission a conscience de l'importance croissante de cette question.

6.6 Projet sur la manutention et le traitement du poisson

103. Le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche décrit brièvement les objectifs poursuivis par ce projet et rend hommage au gouvernement du Royaume-Uni pour l'importante contribution financière apportée à ce projet. Il demande ensuite aux participants de bien vouloir se reporter au document de travail n° 3 avant de présenter un résumé des activités entreprises au cours de l'année écoulée.

104. Le représentant de Palau demande s'il serait possible d'organiser un atelier local pour les ressortissants de Palau, ces derniers n'ayant pu prendre part à l'atelier régional sur la réfrigération du poisson qui s'est tenu à Suva.

105. En réponse, le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche indique qu'une formation de cette nature serait envisageable à Palau en faisant appel aux ressortissants des pays voisins tels que Guam ou les Iles Mariannes du Nord qui ont pris part à l'atelier régional, sous l'encadrement d'un expert-conseil qui serait envoyé pour la circonstance.

106. Le représentant de Tokelau se félicite des travaux entrepris par le projet sur la manutention et le traitement du poisson dont les actions ont été particulièrement bénéfiques à son pays.

107. Le représentant de Fidji se félicite des travaux entrepris dans le cadre de ce projet et en particulier de l'organisation de l'atelier régional qui a eu lieu à Suva sous les auspices du projet sur la manutention et le traitement du poisson d'une part, et le projet régional de formation à la pêche de l'autre. Il s'inquiète toutefois de l'absence de financements pour la création du Centre régional pour la valorisation des produits de la pêche. Il informe les participants que le gouvernement de Fidji a donné son approbation à l'attribution d'un bail sur une parcelle du campus de l'université du Pacifique Sud pour la mise en place de ce centre.

108. Le représentant de la France indique que les difficultés auxquelles se heurte la CPS dans ses efforts de mobilisation d'un financement pour la création de ce centre sont imputables à la multiplicité des projets soumis pour financement au titre de Lomé IV. Il est nécessaire que la région établisse un ordre de priorité et en informe la Communauté européenne.

109. Le coordonnateur des programmes halieutiques précise en outre que lors de la réunion des ministres ACP avec la Communauté européenne tenue en juin 1992, la valeur totale des projets présentés pour financement s'élevait à plus de 150 millions d'écus pour une enveloppe financière totale de 35 millions d'écus sous Lomé IV. Les ressources marines se sont vu attribuer une enveloppe globale de 5,5 millions d'écus.

110. Le représentant des Iles Salomon remercie le projet sur la manutention et le traitement du poisson pour la précieuse formation dont a bénéficié l'un des agents du service salomonais des pêches pendant le séminaire régional sur la réfrigération du poisson tenu à Fidji. Il demande ensuite si le projet pourrait apporter une assistance technique pour la mise au point d'une nouvelle gamme de produits dérivés du bénitier.

111. Le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche indique que les premiers travaux de mise au point de nouveaux produits ont eu lieu il y a deux ans dans le cadre du projet "bénitier"

financé par l'ICLARM et mis en oeuvre par le *National Resources Institute* (institut des ressources naturelles) du Royaume-Uni. Il ajoute que toute contribution du projet sur la manutention et le traitement du poisson à cet égard serait subordonnée à une planification et à des travaux de recherche précis.

112. La conférence remercie le Royaume-Uni du généreux appui financier qu'il a accordé au projet et, après s'être de nouveau penchée sur la question, approuve les recommandations suivantes :

Recommandation n° 8 :

Compte tenu de la contribution déterminante du projet de manutention et de traitement du poisson de la CPS dans le soutien apporté aux secteurs nationaux de valorisation des produits de la pêche, les participants recommandent que le secrétariat général prenne toutes les dispositions pour assurer le maintien du financement du projet afin d'en permettre le fonctionnement ininterrompu à la fin du cycle actuel de financement qui arrive à échéance début 1993.

Recommandation n° 9 :

Les participants expriment leur inquiétude face à l'absence de financements non statutaires pour la création du centre pour la valorisation des produits de la pêche en dépit de la bonne volonté manifeste de la Commission. Ils recommandent que toutes les possibilités de financement soient explorées, y compris l'affectation des ressources non engagées au titre de Lomé II et III. Ils demandent en outre que les représentants des pays ACP du Pacifique sollicitent activement un appui formel de leurs autorités gouvernementales respectives.

6.7 Projet régional de formation à la pêche

113. Le conseiller en éducation et en formation halieutiques présente les activités du projet régional de formation à la pêche décrites dans le document de travail n° 3.

114. Le représentant de Niue rend hommage aux travaux du projet de formation à la pêche. Il s'informe des critères qui fondent la sélection des candidats pour les cours Nelson Polytechnic étant donné que le candidat présenté par Niue n'a pas été retenu cette année.

115. Le conseiller en éducation et en formation halieutiques signale que les demandes d'inscription dépassent constamment la capacité du cours et explique qu'il est important que chaque promotion se compose de stagiaires présentant un degré de qualification homogène et acceptable. Pour sa part, le directeur du programme pêche côtière ajoute que lorsqu'un pays n'est pas représenté par un stagiaire au cours d'une année déterminée, tout est mis en oeuvre pour que l'année suivante, l'un de ses candidats soit retenu pour autant qu'il remplisse les conditions requises.

116. Le représentant de Fidji indique qu'il n'est pas convaincu par les raisons évoquées pour expliquer le retour du projet régional de formation à la pêche à Nouméa. L'avènement du réseau PEACESAT permettant d'excellentes communications entre Fidji et la Nouvelle-Calédonie, il estime qu'un nouveau transfert de ce projet à Suva pourrait se justifier.

117. Le coordonnateur des programmes halieutiques indique que le projet a été ramené à Nouméa afin d'améliorer les relations avec les autres volets du programme pêche côtière qui sont jugées essentielles.

118. Le représentant des Samoa américaines précise qu'il y a lieu d'étudier attentivement un nouveau transfert de ce projet à Fidji en raison des avantages que comporte l'instauration de liens plus étroits avec les autres instituts de formation basés à Suva.

119. Le directeur du programme pêche côtière présente un bref historique des circonstances qui ont entouré le transfert de ce projet à Suva puis son retour à Nouméa.

120. Le représentant de Fidji souligne la nécessité d'un financement à plus long terme du projet. Les participants à la conférence remercient ensuite les gouvernements de l'Australie et de la France de leur généreux appui au projet et adoptent la recommandation suivante :

Recommandation n° 10 :

Les participants se déclarent préoccupés par les incertitudes inhérentes au cycle de financement annuel qui caractérise le fonctionnement actuel du projet régional de formation à la pêche. Ils recommandent que le secrétariat général s'efforce d'obtenir des financements à long terme à cet effet, de manière à assurer la poursuite de la planification et la continuité des activités.

6.8 Projet de développement de la pêche au demi-large

121. Se référant au document de travail n° 3, le spécialiste du développement de la pêche fait un tour d'horizon des activités du projet de développement de la pêche au demi-large. Il fait également état de l'approbation par le PNUD d'un financement pour le sous-projet de développement de la pêche au large.

122. Le représentant de Nauru se félicite de l'assistance fournie par le projet au mouillage de trois DCP.

123. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sollicite l'assistance du projet de développement de la pêche au demi-large pour le mouillage de DCP à Wewak.

124. En réponse, le spécialiste du développement de la pêche indique que cette demande sera attentivement examinée pour financement à même les ressources limitées fournies par le PNUD dans le cadre du sous-projet de développement de la pêche au large.

125. Le représentant de Palau déclare que le projet de développement de la pêche au demi-large est important pour son pays et demande si des renseignements sur l'utilisation de DCP et la technologie afférente ont été recueillis auprès d'utilisateurs de DCP à l'extérieur de la région du Pacifique.

126. Le spécialiste du développement de la pêche répond que le projet de développement de la pêche au demi-large a noué des relations avec des utilisateurs de DCP en Asie et dans l'Océan indien et qu'il poursuivra les efforts entrepris pour élargir ces relations et diffuser de l'information utile.

127. A propos du financement général du projet de développement de la pêche au demi-large, le directeur du programme pêche côtière demande aux participants de bien vouloir se reporter au document de travail n° 4. Il décrit également la situation du projet de développement de la pêche à la senne.

128. Le président, au nom de la conférence, se réjouit de la nouvelle que le PNUD a approuvé le financement initial du projet de développement de la pêche au demi-large et, au nom des représentants, remercie le PNUD d'apporter son précieux concours aux pêches régionales.

129. Le représentant de Fidji rend hommage au projet de développement de la pêche au demi-large et fait état de sa préoccupation devant le retrait du budget de fonctionnement de deux postes de ce projet qui y émargeaient auparavant, et face à la situation générale du financement du projet. Après un échange de vues sur la question, les participants adoptent les recommandations suivantes :

Recommandation n° 11 :

Exprimant leur préoccupation devant la réduction des crédits alloués au projet de développement de la pêche au demi-large de la CPS au titre du budget de fonctionnement, recommandée par la seizième session du CRGA, les participants réaffirment l'importance

et la valeur de l'assistance apportée au développement des pêches dans les pays membres par ce projet et recommandent vivement que les financements statutaires alloués au projet soient rétablis à leur niveau de 1992 d'ici l'exercice financier 1993-1994. Ils soulignent l'urgence de sensibiliser à cette question les délégués de leurs pays respectifs à la prochaine session du CRGA et à la Conférence du Pacifique Sud.

Recommandation n° 12 :

Les participants recommandent que le secrétariat général recherche des financements non statutaires complémentaires qui permettraient au projet de développement de la pêche au demi-large d'accroître l'éventail et la portée des actions de soutien qu'il apporte à la pêche artisanale et semi-artisanale dans la région, en particulier pour le développement de la pêche au large qui prend une importance croissante ainsi que pour les programmes de DCP économiquement viables et durables.

130. Le représentant des Iles Salomon demande où en sont les arriérés de publications telles que le manuel révisé sur les bêches-de-mer et celui portant sur le problème de la pêche à la dynamite.

131. Le directeur du programme pêche côtière fait observer que la publication de documents coûte cher en temps et en énergie et qu'elle souffre de la priorité accordée aux missions sur le terrain. Il souligne toutefois que la publication des documents en suspens sera effectuée en priorité au cours des douze prochains mois.

132. Parlant des besoins accrus de financement de l'ensemble des volets des programmes halieutiques dont il a été fait état, le représentant de l'Australie suggère l'adoption d'un mécanisme qui semble donner satisfaction à l'heure actuelle dans son pays. Il s'agit d'affecter une partie des recettes provenant des droits de licence perçus par les Etats aux activités de recherche et de développement, le Commonwealth apportant pour sa part un montant équivalent aux sommes recueillies. Ce mécanisme offre deux avantages :

- Il permet d'affecter une partie des fonds publics prélevés sur le secteur des pêches au financement des activités de recherche et de développement des Etats;

- Il permet d'obtenir un montant équivalent du Commonwealth pour les projets complémentaires de recherche et développement.

133. Il indique qu'un mécanisme de cette nature pourrait être envisagé pour les pays océaniens afin de susciter de nouveaux financements ou de maintenir la contribution des bailleurs de fonds habituels.

134. Le président demande au représentant de l'Australie de bien vouloir donner forme à cette idée en collaboration avec le secrétariat général.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR - COLLABORATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DE LA RESSOURCE PERLIERE DANS LES PAYS OCEANIENS

135. Le coordonnateur des programmes halieutiques présente le document de travail n° 8 portant sur cette question et souligne le regain d'intérêt observé récemment pour le développement de la ressource perlière dans la région, intérêt suscité en grande partie par les bons résultats des expériences de perliculture conduites en Polynésie française.

136. Le représentant des Iles Cook souligne que la culture des huîtres perlières et la production nacrière dans son ensemble sont des activités très importantes pour plusieurs des petits pays insulaires océaniens. Il rappelle la recommandation n° 15 adoptée lors de la vingt-troisième conférence technique régionale sur les pêches dans laquelle on prend acte de la proposition de la Polynésie française de contribuer, à l'échelle régionale, au développement de la culture de l'huître à lèvres noires. Il demande à savoir quelles ont été les suites données à cette offre.

137. Le représentant de la Polynésie française, dans un long préambule, souligne le rôle joué par le Territoire et par les sociétés privées dans le développement de techniques de perliculture fiables, et de ce fait de son oeuvre de pionnier dans ce domaine.

138. Le représentant de la Polynésie française rappelle le caractère essentiel de la collaboration dans le secteur de la perliculture. Toutefois, il laisse entendre que la technologie transférée par la Polynésie française à d'autres pays insulaires océaniens devrait demeurer confidentielle et que les produits devraient être écoulés, au moins pendant les cinq premières années, par le biais du réseau de commercialisation de la Polynésie française. Interrogé par des participants, il explique que la confidentialité est jugée nécessaire pour calmer les appréhensions des perliculteurs de son territoire. Il ajoute que le but d'un réseau commun de commercialisation ne serait pas de limiter la production mais plutôt de garantir le maintien d'une production de haute qualité.

139. Le représentant de l'ACIAR décrit les récents travaux de recherche conduits par son organisation dans le secteur de la perliculture. L'ACIAR s'intéresse particulièrement au diagnostic des maladies, à l'hygiène et à la génétique des populations, et collabore avec la CPS à l'évaluation des stocks d'huîtres perlières et à l'amélioration de la ressource. Elle travaille actuellement à l'élaboration d'un projet conjoint avec la CPS, Kiribati et les Iles Cook pour la mise au point de méthodes simples mais efficaces de production de naissains aux fins du repeuplement des populations indigènes et de l'éventuelle mise en oeuvre, à terme, de nouvelles fermes perlicoles.

140. Le représentant des Iles Cook dit souhaiter que la recherche portant sur la production nacrière soit intégrée au programme de travail de la CPS, sous réserve de la disponibilité des financements. On mentionne que la coordination des travaux portant sur l'amélioration de la ressource, la gestion des élevages et la commercialisation pourrait constituer un secteur privilégié d'intervention de la CPS. On ajoute également que la mise au point d'une stratégie régionale de commercialisation pourrait servir de point de départ propice à un tel engagement. Après avoir débattu plus avant de cette question, les participants approuvent la recommandation suivante :

Recommandation n° 13 :

Les participants félicitent le secrétariat général pour les efforts consacrés à la promotion de la collaboration régionale dans le secteur de la perliculture. Ils relèvent avec grand intérêt l'offre de la Polynésie française de jouer un rôle actif dans ce sens ainsi que les recherches menées actuellement par le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR), en collaboration avec la CPS et plusieurs pays insulaires du Pacifique. Les participants rappellent l'importance économique de l'huître perlière et des autres ressources nacrières pour certains pays de la région, en particulier ceux dont les ressources thonières ne sont pas très importantes, et recommandent que l'aide au développement des ressources nacrières soit maintenue au nombre des priorités des programmes halieutiques de la CPS. Le secrétariat général pourrait, dans un premier temps, mettre sur pied un groupe de travail chargé de se pencher sur le développement économique de la ressource perlière, qui serait constitué de représentants des pays membres engagés dans ce secteur.

Constatant l'absence de données directement accessibles sur le marché de l'huître perlière, les participants recommandent que la Commission entreprenne d'urgence une étude dans le cadre de laquelle seraient abordés les aspects suivants :

- **situation actuelle du marché mondial et identification des débouchés potentiels méritant d'être étudiés plus à fond;**

- **évaluation de la capacité des marchés actuels et potentiels à absorber une augmentation de la production perlicole dans la région;**

- **examen des diverses possibilités de coordination de la commercialisation des perles à l'échelle régionale.**

141. Reconnaissant que la commercialisation est un domaine qui relève de l'Agence des pêches du Forum, les participants encouragent le secrétariat général à obtenir la participation active de cet organisme à l'étude.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR - TRAVAUX TECHNIQUES

8.1 Dispositifs de concentration du poisson (DCP) et techniques de pêche aux poissons-appâts en zone côtière

142. Le spécialiste du développement de la pêche ouvre le débat sur les DCP et les techniques de pêche aux poissons-appâts en zone côtière. Deux maîtres-pêcheurs de la CPS présentent des rapports sur les différents types de DCP qui ont été mouillés et sur les résultats obtenus. Le compte rendu de cette séance figure à l'annexe 1.

8.2 Conception et interprétation des programmes de statistiques halieutiques

143. Le chargé de recherche en halieutique côtière présente le document de travail n° 9 qui décrit la nécessité d'obtenir des données statistiques fiables sur la pêche côtière et d'améliorer la couverture statistique. Le compte rendu de cette séance figure à l'annexe 1.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR - ATELIER SUR LA FORMATION A LA PECHE EN OCEANIE

144. Un compte rendu des discussions techniques qui se sont déroulées dans le cadre de cet atelier sur la formation à la pêche en Océanie est joint au présent rapport dont il constitue l'annexe 2. Au terme de ces travaux, les participants à la conférence approuvent les recommandations suivantes :

Recommandation n° 14 :

Les participants, reconnaissant l'utilité du catalogue de la formation halieutique de la CPS pour la détermination et la planification de programmes de formation appropriés, recommandent que ce catalogue fasse l'objet d'une vaste diffusion et que l'on s'efforce de le tenir continuellement à jour.

Recommandation n° 15 :

Les participants réitèrent leur appui au projet de mission d'étude du comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique Occidental (WPFCC) auprès des établissements de formation et d'éducation en matière de pêche de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ANASE), prévu pour octobre 1992, et recommande qu'un représentant de l'Université du Pacifique Sud soit invité à y participer.

Recommandation n° 16 :

Les participants recommandent :

- **que le stage CPS/Nelson Polytechnic soit maintenu sous sa forme actuelle et non pas relevé au niveau de certificat d'halieutique;**
- **que la création du cycle d'études sanctionné par le certificat préalablement proposé soit retardée jusqu'à l'ouverture de l'Institut des ressources marines aux Iles Salomon. Une fois cet établissement ouvert, il conviendra de réexaminer la possibilité d'un programme de cours dispensé sous forme de modules par plusieurs établissements, et notamment l'Institut des ressources marines et le Nelson Polytechnic;**
- **que dans l'intervalle, la CPS, par le biais de son projet régional de formation halieutique, consulte les pays membres pour évaluer plus précisément les besoins de formation professionnelle aux métiers de la pêche dans la région ainsi que la demande probable de formation, tant au niveau du certificat d'halieutique que pour l'actuel stage CPS/Nelson Polytechnic;**

- **que la CPS, par le biais de son projet régional de formation halieutique, entame des consultations avec les établissements de formation de la région afin de préciser la contribution qu'ils pourraient prendre à l'enseignement d'un cycle d'études menant à un certificat, dans l'optique de normaliser les programmes nationaux de formation professionnelle aux métiers de la pêche.**

Recommandation n° 17 :

Conscients des perspectives d'emploi intéressantes offertes aux Océaniens dans le secteur de la pêche commerciale, les participants recommandent que la CPS étudie la possibilité de mettre en place une filière de formation d'hommes de pont sanctionnée par un certificat, sous réserve qu'une telle étude ne vienne pas retarder l'exécution des actions de formation actuellement jugées prioritaires.

Recommandation n° 18 :

Conscients de la nécessité de créer un nouveau poste au sein du projet régional de formation à la pêche afin de permettre à celui-ci de satisfaire les besoins croissants des pays en matière de coordination de la formation halieutique, les participants à la conférence, soucieux de répondre aux besoins actuels sans accroître la charge financière qui résulterait du recrutement d'un agent supplémentaire, recommandent que :

- **le titulaire du poste dont la création vient d'être entérinée par la conférence au sein du projet sur l'information halieutique partage son temps de travail avec le projet régional de formation à la pêche pour améliorer la diffusion de l'information relative à la formation et à l'éducation halieutiques;**

- **le projet régional de formation à la pêche recherche les financements qui permettront le détachement, auprès du projet, d'agents nationaux des pêches afin d'accroître l'aptitude des uns et des autres à assurer la diffusion de l'information portant sur la formation et l'éducation halieutiques.**

Recommandation n° 19 :

Reconnaissant l'importance de la formation à la gestion pour les services régionaux des pêches, les participants recommandent que la Commission du Pacifique Sud maintienne son aide aux activités de formation à la gestion administrative.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR – ROLE ET AVENIR DE LA CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE SUR LES PECHES

145. Présentant le document de travail n° 16 relatif au rôle et à l'avenir de la conférence technique régionale sur les pêches, le coordonnateur des programmes halieutiques de la CPS demande aux participants de bien vouloir se prononcer sur les options y figurant.

146. Faisant référence à l'option consistant à tenir conjointement la conférence technique régionale sur les pêches et la réunion technique du Comité des pêches du Forum, le représentant de Palau se demande si une semaine suffirait à un examen adéquat des programmes de travail de ces deux organisations.

147. Le représentant des Samoa américaines estime pour sa part que la solution préconisant la tenue de la conférence une fois tous les deux ans ne manque pas d'intérêt et propose que cette réunion biennale se déroule sur une période de deux semaines, la première semaine étant consacrée à l'examen des aspects techniques du programme de travail, la deuxième à l'examen des questions financières et de politique générale. Il se demande toutefois dans quelle mesure la conférence technique régionale sur les pêches est habilitée à prendre une décision de cette nature.

148. Le directeur adjoint des programmes fait remarquer que la conférence technique régionale sur les pêches peut recommander la tenue de sa session tous les deux ans, proposition qui a toutes les chances de recevoir l'assentiment du CRGA et de la Conférence du Pacifique Sud.

149. Le représentant de la Polynésie française demande des éclaircissements sur la nature conjoncturelle ou structurelle de la situation financière précaire que traverse la CPS.

150. Le représentant de la France donne aux participants quelques précisions sur la situation financière actuelle de la CPS. Il fait observer qu'elle est grave et que la trente et unième Conférence du Pacifique Sud a mis sur pied un sous-comité pour étudier les moyens d'y remédier. En ce qui concerne les programmes halieutiques de la CPS, il estime que compte tenu des ressources limitées dont on dispose, la conférence technique régionale sur les pêches devrait classer les projets à financer par ordre de priorité. Il conviendrait que l'on fasse de même pour les autres programmes mis en oeuvre par la CPS.

151. Compte tenu de l'importance que revêt la pêche pour les pays de la zone d'intervention de la CPS, le représentant de la France indique qu'il semblerait raisonnable qu'une petite portion des recettes générées dans ce secteur d'activité soit consacrée aux travaux de recherche. Si tel était le cas, la notion de fonds de contrepartie évoquée précédemment par le représentant de l'Australie serait de nature à séduire davantage les bailleurs de fonds.

152. Pour sa part, le représentant des Iles Salomon, constatant les difficultés financières, considère que les projets halieutiques appellent un examen annuel. Dans l'hypothèse où les participants opteraient pour une conférence biennale, il conviendrait de ne pas exclure la possibilité de tenir des conférences extraordinaires, le cas échéant. Le représentant des Iles Salomon indique que la convocation conjointe du Comité des pêches du Forum et de la conférence technique régionale sur les pêches n'est pas dénuée d'intérêt, car cela aurait l'avantage de permettre la prise en charge de la participation des représentants des pays sur les ressources du traité sur le thon.

153. Le représentant de Fidji déclare qu'il préfère une conférence biennale et propose que l'année intermédiaire soit consacrée à l'instauration des réseaux de spécialistes. Il ajoute que la CPS et l'Agence des pêches du Forum pourraient étudier conjointement l'idée de l'organisation à tour de rôle de réunions techniques auxquelles seraient admises des entités non membres qui sollicitent le statut d'observateur. Il suggère également que les crédits alloués à l'organisation de la conférence technique régionale sur les pêches dans le budget de fonctionnement annuel soient reportés à l'exercice pertinent pour l'organisation de la conférence biennale.

154. Le représentant de l'Agence des pêches du Forum indique que les deux organisations ne se sont pas encore officiellement concertées sur la question, mais il se charge de transmettre à son organisation le point de vue des participants sur la question.

155. Le représentant de Palau se déclare favorable à la tenue d'une conférence biennale.

156. Le représentant de l'Australie indique que sa délégation n'a pas une position définitivement arrêtée sur la question, le document de travail pertinent n'ayant pas été disponible avant la tenue de la conférence. Il préconise une certaine prudence avant tout changement de la fréquence de la conférence technique régionale sur les pêches, compte tenu du rôle important qui lui est dévolu en matière d'évaluation des programmes et d'approbation des actions à mettre en oeuvre.

157. Le coordonnateur des programmes halieutiques indique que la Province des Iles Loyauté de la Nouvelle-Calédonie s'était proposée pour accueillir la présente conférence technique régionale sur les pêches à Lifou, ce qui n'a pas pu se faire du fait de l'impossibilité de résoudre à temps un certain nombre de problèmes logistiques. La même offre reste probablement valable pour l'année prochaine, ce qui laisse amplement le temps aux pays membres de se pencher sur la question.

158. S'agissant de l'option visant à tenir conjointement la conférence technique régionale sur les pêches et la réunion de l'Agence des pêches du Forum, en permettant aux territoires qui ne sont pas membres de l'Agence des pêches du Forum de participer en qualité d'observateurs à ses

réunions techniques, le représentant de la Nouvelle-Calédonie demande si les observateurs sont habilités à formuler des recommandations ou des observations de fond.

159. Prenant la parole à ce sujet, le représentant de Fidji indique que le point de vue des membres a la même valeur que celui des observateurs dans le cadre des réunions techniques du Comité des pêches du Forum.

160. Le représentant de la Nouvelle-Zélande se déclare favorable à une concertation accrue entre la CPS et l'Agence des pêches du Forum sur les questions de politique générale et de planification technique. Il se dit aussi favorable à une réduction du nombre des réunions.

161. Le représentant de Vanuatu indique que l'état d'avancement de la mise en place du certificat d'homme de pont devait figurer à l'ordre du jour de la conférence technique régionale sur les pêches en 1993. Dans l'hypothèse où cette réunion n'aurait pas lieu en 1993, il demande si une réunion extraordinaire est prévue pour examiner la question. Le représentant de Vanuatu déclare par ailleurs que l'organisation de la conférence technique régionale sur les pêches tous les deux ans lui semble insuffisant.

162. La représentante des Iles Cook se déclare favorable à la convocation de la conférence tous les deux ans. Elle demande à obtenir des éclaircissements sur le taux de financement que la CPS serait prête à assurer pour une réunion biennale d'une durée d'une ou de deux semaines.

163. Le directeur adjoint des programmes établit une comparaison entre les dispositions en vigueur avant 1988 permettant la couverture du coût de la conférence à concurrence de 50 pour cent, et la solution visant à un financement intégral d'une conférence biennale. Il indique que les crédits inscrits au budget de fonctionnement permettent de couvrir 50 pour cent du coût de la conférence de cette année; dans le cas où ce montant serait reporté à l'exercice suivant, le financement intégral d'une réunion biennale d'une durée d'une semaine pourrait être assuré.

164. Le coordonnateur des programmes halieutiques indique que la convocation de la conférence technique régionale sur les pêches tous les deux ans aurait une incidence sur d'autres réunions et projets, en particulier sur la réunion annuelle du comité permanent sur les thonidés et marlins qui a pour objet de formuler des recommandations sur le plan d'action du programme d'évaluation des thonidés qui sont soumises tous les ans à la conférence.

165. Le représentant de l'Australie fait remarquer que la longueur des débats sur cette question complexe est révélatrice de la nécessité pour la conférence de se donner davantage de temps de réflexion avant d'aboutir à une décision. Il propose que la question soit examinée à l'échelon national par les autorités gouvernementales de chaque pays.

166. Le représentant de Vanuatu suggère que le rythme annuel de la conférence technique régionale sur les pêches soit maintenu.

167. Le directeur du programme pêche côtière suggère qu'un délai supplémentaire soit accordé à la CPS et à l'Agence des pêches du Forum pour se concerter ainsi qu'aux gouvernements nationaux pour se pencher sur la question. Il estime que dans les conditions actuelles, il convient que les participants à la conférence s'entendent sur la convocation d'une session en 1993.

168. Le directeur adjoint des programmes déclare que du point de vue du gestionnaire, il serait préférable que la conférence technique régionale sur les pêches soit organisée tous les deux ans mais que le secrétariat général se plierait aux exigeances techniques de la conférence.

169. Le représentant de la France préconise une recommandation qui permettrait que la question soit analysée par les pays avant d'être débattue lors du CRGA. Le représentant de Fidji appuie totalement cette proposition et demande également qu'un document présentant la question soit élaboré par la CPS et diffusé deux mois avant la tenue du CRGA. Après un échange de vues sur la question, les participants à la conférence adoptent la recommandation suivante :

Recommandation n° 20 :

Les participants à la conférence, notant la préférence de certains pays membres pour le maintien de la conférence technique régionale sur les pêches à un rythme annuel, recommandent la tenue de ladite conférence tous les deux ans tant que la crise financière perdure, sous réserve de la convocation, le cas échéant, de sessions extraordinaires pour traiter des questions qui revêtent un intérêt particulier pour la région. Ces sessions extraordinaires ne pourront avoir lieu qu'après consultations appropriées entre les pays membres et le secrétariat général qui est chargé de veiller à la disponibilité des fonds nécessaires à cette fin.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR - PRESENTATION DE RAPPORTS PAR D'AUTRES ORGANISATIONS

i) Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

170. Le coordonnateur des programmes halieutiques de la CPS donne lecture d'une déclaration au nom du représentant résident du PNUD, portant sur la mise en oeuvre du cinquième cycle de financement régional du PNUD. Selon les directives qui gouvernent sa politique, les interventions du PNUD s'orientent vers la mise en oeuvre des projets à l'échelle nationale/régionale, chaque fois qu'il existe à ce niveau des institutions dotées de capacités techniques et administratives requises dans le domaine concerné par le projet à mettre en oeuvre. Le PNUD a donc décidé dans le cadre de son cinquième cycle de financement d'allouer des fonds au secteur halieutique de la manière suivante :

1. Projet de développement de la pêche au large mis en oeuvre par la CPS : 700 000 dollars E.-U. à compter du mois d'août 1992;

2. Achèvement des activités relevant du programme régional de soutien à la pêche à la fin du mois d'août 1992;

3. Concertation avec la FAO et les institutions régionales compétentes en matière de pêche pour la programmation du reliquat de 2,3 millions de dollars E.-U.

171. La conférence remercie le PNUD pour le généreux soutien financier qu'il a accordé au projet de développement de la pêche au large de la CPS et, sur proposition du représentant de Fidji, les participants à la conférence adoptent la recommandation suivante :

Recommandation n° 21 :

Les participants recommandent que la Commission du Pacifique Sud, l'Agence des pêches du Forum et le programme régional FAO/PNUD de soutien à la pêche, se concertent le plus tôt possible avec le PNUD pour effectuer une nouvelle programmation des 2,3 millions de dollars E.-U. disponibles au titre du cinquième cycle de financement régional du PNUD pour les projets à vocation halieutique.

ii) Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR)

172. M. B. R. Smith, coordonnateur de la recherche halieutique de l'ACIAR, résume les activités du centre et fait état des principaux projets en cours. Le centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) est financé dans le cadre du programme d'aide au développement de l'Australie et passe pour un moyen efficace de mettre la capacité de recherche australienne au service des pays en développement pour résoudre les problèmes qui entravent la production agricole et halieutique. La notion de partenariat et d'intérêt mutuel constitue le pivot de cette politique d'aide fondée sur la coopération scientifique.

173. Le programme pêche de l'ACIAR fonctionne dans les îles océaniennes depuis 1984; ses activités visent principalement plusieurs ressources côtières qui revêtent une importance capitale

dans toute la région en tant que ressource vivrière et de vente locale pour les populations rurales. Les efforts ont porté surtout sur l'amélioration de la capacité nationale des institutions collaboratrices d'évaluer et de faire le suivi des stocks exploités et d'élaborer des conseils de gestion pertinents pour les soumettre aux décideurs.

174. Le document d'information n° 22 décrit brièvement les objectifs et les résultats des activités de l'ACIAR en Océanie qui sont en cours ou qui viennent de se terminer et présente des observations sur plusieurs nouvelles initiatives qui pourraient intéresser les pays membres de la CPS.

175. Parmi ces activités, il faut relever surtout trois projets, dont deux se sont terminés au début de 1992, soit le projet de mariculture du bénitier, coordonné par l'entremise de l'université James Cook et auquel ont participé cinq pays insulaires du Pacifique, ainsi que le projet de recensement visuel sous-marin auquel ont collaboré le ministère des activités du secteur primaire du Queensland et le service des pêches de Fidji. L'étude sur les poissons-appâts des thonidés, entreprise par l'organisation du Commonwealth pour la recherche scientifique et industrielle (CSIRO) en collaboration avec les services des pêches de Kiribati, Fidji et des Iles Salomon est actuellement en cours à Fidji.

176. L'ACIAR cherche de nouveaux domaines pouvant s'ouvrir à la recherche dans le secteur des pêches et se rend parfaitement compte des avantages que comporte une étroite collaboration avec la CPS et d'autres organismes régionaux semblables qui sont impliqués dans la pêche ou s'y intéressent. Dans cet ordre d'idées, des études-pilotes auxquelles participe la CPS (produits thoniers, étude des trocas à Aitutaki) ont été entreprises afin d'examiner des secteurs prometteurs pour de futurs travaux de recherche. Par ailleurs, un important projet nouveau, qui porterait principalement sur l'amélioration des ressources en huîtres perlières est en cours d'élaboration en collaboration avec la CPS et plusieurs pays insulaires du Pacifique.

177. Les représentants des Iles Salomon, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Fidji et des Iles Cook, remercient l'ACIAR pour le concours qui a été fourni à leurs pays respectifs pour la réalisation de divers projets de recherche.

iii) Agence des pêches du Forum (FFA)

178. M. Andrew Richards, coordonnateur de la recherche, expose brièvement les activités de l'Agence des pêches du Forum. Depuis la dernière conférence technique régionale sur les pêches, l'Agence des pêches du Forum a fourni une assistance aux pays membres en matière de gestion économique et de gestion des ressources en poursuivant l'installation d'instruments de traitement des données et l'amélioration des communications régionales avec l'installation de terminaux de communication par satellite PEACESAT et INMARSAT, ce dernier réseau venant renforcer le système de communication maritime par satellite. Des progrès ont également été accomplis dans la coordination de la recherche, la surveillance et la diffusion de l'information. La phase II de l'action de coordination de la recherche, également financée par le CIEO, a commencé en avril 1992 et doit durer trois ans.

179. Les pays membres ont bénéficié de l'aide de l'Agence des pêches du Forum à l'occasion des négociations des droits de pêche avec les PPPH et sur la mise en oeuvre du Traité multilatéral sur les pêches. L'Agence a également continué à leur fournir une assistance juridique pour des questions relatives à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), aux ZEE et à la pêche hauturière, notamment la délimitation des zones.

180. Les travaux d'élaboration de mécanismes permettant la réglementation de la pêche à la senne dans la région ont abouti à un projet de protocole de gestion qui est étudié au niveau ministériel. En mai 1992, le Comité des pêches du Forum a adopté la version révisée d'un document qui est désormais connu sous le nom de *Niue Treaty on Fisheries Surveillance and Law Enforcement in the South Pacific Region* (Traité de Niue sur la surveillance de la pêche et l'application des lois afférentes dans la région du Pacifique Sud). Il a été présenté à la session du Forum du Pacifique Sud tenue à Honiara, en juillet 1992, pour y être signé.

181. En mai, les pays membres de l'Agence des pêches du Forum et les Etats-Unis d'Amérique sont convenus des modalités de reconduction du Traité sur les pêches. L'accord en vigueur serait reconduit au moment de son expiration, en juin 1993. Les parties océaniennes se sont réunies à Nadi (Fidji) pour établir les modalités internes de mise en application du Traité.

182. La quatrième réunion de consultation sur l'élaboration d'un régime de gestion pour le germon du Pacifique Sud s'est tenue à Suva en décembre 1991. Des divergences marquées sont apparues entre certains PPPH et les pays océaniens sur la portée d'un tel régime, mais Taïwan et les Etats-Unis d'Amérique ont accepté de poursuivre des consultations officieuses avec les pays membres de l'Agence des pêches du Forum.

183. Soucieuse de l'efficacité des divers services qu'elle offre, l'Agence des pêches du Forum a pleinement utilisé son personnel au cours des douze derniers mois; sept nouveaux membres se sont joints au personnel de l'Agence entre juin et août. L'un des postes qui a été pourvu en août est celui d'économiste de projet, ce qui a considérablement accru l'expertise de l'Agence des pêches du Forum en matière de commercialisation. Le colloque CPS/Agence des pêches du Forum qui s'est tenu à Port-Vila (Vanuatu) en mars a renforcé les accords de collaboration en matière de pêche régionale entre ces deux organismes.

184. Les représentants de Niue et des Etats fédérés de Micronésie remercient la FFA pour l'assistance qui leur a été apportée.

iv) Programme régional océanien de l'aquaculture (PRODA)

185. Le coordonnateur du projet présente aux participants à la conférence un rapport succinct sur la conclusion du PRODA. Le projet a été couronné de succès et plusieurs entreprises d'aquaculture ont commencé à prospérer. Selon lui, il serait utile d'établir un système régional de soutien à l'aquaculture afin de collaborer avec les pays asiatiques et d'effectuer une recherche de base sur les organismes des récifs.

186. Le projet devait se terminer en août 1992, mais le gouvernement japonais a accepté de financer une seconde phase qui commencera en mai 1993.

187. La CPS a été chargée d'élaborer une stratégie de soutien aux éléments de l'aquaculture pendant les huit mois qui séparent les deux financements. Elle pourra obtenir des crédits-relais par l'entremise du PNUD à Suva.

188. Le directeur du programme pêche côtière précise que la CPS éprouve quelque réticence à s'engager dans les actions du PRODA étant donné que la Commission n'est pas mandatée par les pays membres pour se lancer dans des opérations d'aquaculture.

189. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie exprime sa reconnaissance pour les efforts déployés par le PRODA dans son pays.

190. Le coordonnateur des programme halieutiques demande aux participants à la conférence de bien vouloir se prononcer sur l'éventualité pour la CPS de s'engager à titre temporaire dans les actions du PRODA, en utilisant l'enveloppe budgétaire de 50 000 dollars E.-U. prévue à cet effet par le programme conjoint FAO/PNUD.

191. Le directeur du programme pêche côtière précise que le montant ne prévoit pas des effectifs complémentaires, ce qui serait de nature à alourdir la charge de travail qui pèse sur les programmes halieutiques. Il déclare par ailleurs qu'il convient de respecter les procédures propres à la CPS, dont certaines risquent d'être en contradiction avec celles du programme FAO/PNUD. Il ajoute que l'Agence des pêches du Forum pourrait être sollicitée pour cette tâche, d'autant qu'elle a récemment recruté un agent spécialiste de l'aquaculture.

192. Les représentants de Palau, des Etats fédérés de Micronésie, de la Polynésie française et des Iles Cook se déclarent favorables à l'association de la CPS au déroulement des activités de ce

projet. Ils proposent par ailleurs que la CPS et l'Agence des pêches du Forum constituent un organisme conjoint pour administrer dans l'intervalle le projet d'aquaculture.

193. Le représentant de Guam déclare pour sa part ne pas être partisan de l'association de la CPS à la réalisation de ce projet, estimant que l'enveloppe de 50 000 dollars pourrait s'avérer insuffisante pour le lancement de nouveaux projets d'aquaculture, le coût de lancement des projets étant élevé.

194. Le directeur du programme pêche côtière déclare que l'enveloppe de 50 000 dollars servirait uniquement à poursuivre les activités en cours et qu'elle pourrait peut-être être augmentée.

195. Les participants à la conférence préconisent que la CPS et l'Agence des pêches du Forum, tout en ce concertant sur la programmation du reliquat des ressources financières fournies par le PNUD, élaborent une stratégie de collaboration dans le domaine de l'aquaculture, jusqu'à ce que le projet de la FAO puisse reprendre à sa charge ces activités.

v) Comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental

196. Le président du comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental demande aux participants de bien vouloir se reporter au document d'information n° 7 qui présente un résumé actualisé du programme de travail et des actions mises en oeuvre par ce comité.

vi) Institut des pêches de Nouvelle-Zélande

197. Le capitaine A. Robertson expose brièvement les activités de l'Ecole des pêches de Nouvelle-Zélande, qui fait partie du complexe polytechnique de la ville de Nelson. L'école s'occupe de la formation d'étudiants océaniens depuis 1979, année où s'est déroulé le premier stage pour les agents des pêches du Pacifique sous l'égide de la CPS.

198. Suivant le principe fondamental qui guide l'ensemble des programmes de l'école des pêches de Nouvelle-Zélande, les cours sont organisés de façon à enseigner des compétences que les étudiants peuvent appliquer directement en situation de travail. A partir de ce tremplin, l'école a été en mesure d'élaborer et d'organiser d'autres programmes pour des étudiants océaniens, notamment :

- un atelier sur les échosondeurs à Nouméa, au moyen du simulateur d'échosondeur *Simrad* de l'école;

- le module échosondeur qui a fait l'objet d'un cours de deux semaines donné par la CPS sur les DCP à Kiribati;

- le détachement d'agents de formation des îles du Pacifique auprès de l'école pour l'étude des méthodes d'enseignement;

- un programme de formation intensive à l'expansion des entreprises de deux semaines à Nelson pour les agents des pêches de Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans le cadre du projet de mise en valeur des ressources côtières de Morobe, parrainé par le GTZ, agence allemande de coopération technique;

- la participation d'étudiants des îles du Pacifique à un programme d'un an sur la gestion opérationnelle des pêches;

- participation de plusieurs étudiants des îles du Pacifique à des cours normaux en Nouvelle-Zélande, notamment les cours réglementaires sanctionnés par un certificat de cadet de la marine marchande de Nouvelle-Zélande.

199. Comme l'école se trouve dans le principal port de pêche de Nouvelle-Zélande, elle est en mesure d'organiser des plages de formation pratique dans un grand nombre de situations de

travail. Elle peut faire appel à du personnel du secteur privé pour compléter les effectifs permanents de l'école.

200. L'école a la capacité d'élaborer des cours ponctuels dans une vaste gamme de sujets liés à la pêche, notamment l'informatique, les aides électroniques, l'expansion des entreprises de pêche, la gestion halieutique opérationnelle, la gestion commerciale en général jusqu'à un niveau sanctionné par un diplôme (de concert avec le programme commerce de Polytechnic) et la formation en détachement.

201. L'école est disposée à emmener son simulateur intégré de pêche aux instruments de détection dans des îles du Pacifique si cela est jugé souhaitable. Le simulateur a servi à l'enseignement de la détection électronique du poisson (échosondeur, sonar, sondeur de filet) et de la navigation électronique (radar, système universel de localisation par satellite, table traçante).

viii) Bureau canadien de coopération avec le Pacifique Sud

202. Le représentant du Canada pour la région fait observer que le gouvernement canadien tente de réduire le coût de certaines de ses opérations et qu'il a pour cela décidé, en février 1992, de démanteler le Centre international d'exploitation des océans (CIEO) à Halifax et de placer les programmes en cours sous la direction de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Le gouvernement du Canada a cependant donné l'assurance que tous les projets approuvés du CIEO en cours de réalisation continueront à être financés et que leur fonctionnement sera assuré par un petit groupe d'anciens employés du CIEO pendant une période transitoire. L'ACDI se chargera de constituer un nouveau Service administratif canadien aux organismes (SACO) qui sera chargé de poursuivre l'administration des programmes et projets du CIEO à l'avenir. Ce processus devrait être mené à terme au plus tard le 31 mars 1993.

203. L'antenne du Bureau canadien de coopération installée à Suva restera en service jusqu'à la fin de 1992, moment où le SACO nouvellement constitué décidera de son avenir.

204. L'ACDI a terminé l'évaluation de son Projet d'exploitation des océans Canada-Pacifique Sud (PEOCPS), un projet quinquennal de 10 millions de dollars canadiens pour le Pacifique Sud. L'ACDI envisage, en se fondant sur cette évaluation, d'approuver une deuxième phase de financement du PEOCPS qui doit être administrée par le SACO.

205. Les participants relèvent que la déléguée canadienne (Mme Flora McDonald) a déclaré, lors de la récente conférence du Forum du Pacifique Sud tenue à Honiara que "le Canada demeure un partenaire sûr pour le développement de la région du Pacifique Sud et ne réduira pas son programme de dépenses dans la région".

206. Ces assurances ainsi que les récentes déclarations que le Premier ministre du Canada a faites en faveur de la pêche dans le monde lors de la CNUED au Brésil ont incité les institutions régionales et les pays membres à poursuivre l'élaboration de demandes de financement pour un éventuel appui du Canada dans le secteur de la mise en valeur des ressources halieutiques et océaniques. Elles doivent être présentées à l'ACDI et au haut-commissariat canadien compétent en Nouvelle-Zélande ou en Australie.

ix) Université James Cook

207. Les participants à la conférence apprennent qu'INTROMARC, sigle du *International Tropical Marine Research Centre* (Centre international de recherche océanographique tropicale) est un consortium formé par l'Université James Cook, l'Institut australien des sciences de la mer et la *Great Barrier Reef Marine Park Authority* (régie du parc marin de la grande barrière de corail), qui se trouvent à Townsville (Australie). Son principal objectif est la recherche et l'éducation en matière de développement durable des populations et des habitats marins.

208. La faculté de biologie marine et le centre des études environnementales de l'Université James Cook sont chargés du programme de formation qui comprend les volets suivants :

i) *Programme du premier cycle (cours semestriels)*

Cours en sciences halieutiques, gestion des régions côtières, écologie des récifs coraliens, conservation du milieu marin et biologie marine et études d'impact sur l'environnement. Ces cours sont sanctionnés par une licence ès sciences.

ii) *Programme du deuxième cycle (cours intensifs de deux semaines)*

Cours en biologie halieutique tropicale, science halieutique pour les pays en développement, modélisation des populations marines, échantillonnages et conception d'expériences, gestion des zones côtières et autres. Ces cours peuvent être suivis dans le cadre d'un diplôme du troisième cycle – un cours d'une année – ou d'une maîtrise en halieutique tropicale et écologie marine – étalé sur deux ans.

iii) *Cours sanctionnés par un certificat*

Deux cours de six semaines sanctionnés par un certificat en biologie halieutique tropicale et en études d'impact sur l'environnement sont à l'étude. Il s'agit de cours autonomes qui n'exigent pas que les participants soient titulaires d'une licence ès sciences et ne sont pas sanctionnés par un diplôme d'un niveau supérieur. Ils sont destinés principalement à des gens qui travaillent dans le secteur de la pêche ou dans des institutions agissant dans le domaine de l'environnement et qui désirent parachever leur formation.

209. Quelque 30 pour cent des étudiants inscrits en 1992 étaient asiatiques. L'Université dispose donc de certains mécanismes pour prendre en compte les différences linguistiques et culturelles. Elle envisage d'étendre sa base d'enseignement dans le Pacifique. Une jonction envisagée entre INTROMARC et l'Université du Pacifique Sud pourrait accroître les filières de formation halieutique dans la région du Pacifique Sud.

x) Fondation pour la coopération internationale en matière de pêche (OFCF)

210. Le chargé de mission (développement de la pêche) de la CPS présente les activités de la fondation pour la coopération internationale en matière de pêche qui sont décrites dans le document d'information n° 11. L'organisme a été créé en 1973 avec l'appui du gouvernement japonais et exploite plusieurs projets de mise en valeur des ressources halieutiques côtières dans les Iles Marshall, à Kiribati, aux Iles Salomon et dans les Etats fédérés de Micronésie. L'antenne de la fondation qui a ouvert en septembre 1990 à Suva, a lancé un programme dont l'objet est de réparer et de remettre en service les installations liées à la pêche à Kiribati, dans les Iles Salomon, les Etats fédérés de Micronésie, à Tuvalu, dans les Iles Marshall et à Palau.

211. Afin de nouer des relations encore plus étroites entre les pays insulaires et le Japon, la fondation a détaché des conseillers japonais en halieutique auprès d'organismes tels que le service national des pêche des Etats fédérés de Micronésie, l'Agence des pêches du Forum et la CPS.

xi) USAID

212. Les participants à la conférence relèvent que l'USAID continue à appuyer les activités de développement de la pêche dans des pays insulaires du Pacifique. Tous les projets financés dans le cadre du projet halieutique du Pacifique Sud de l'USAID (5,45 millions de dollars E.-U. sur six ans, de 1986 à 1992) seront achevés avant la date d'expiration du projet, le 31 décembre 1992. Au cours de cette période et pendant les trois prochaines années, les principales activités comprendront la mise en oeuvre de toutes les composantes du projet de ressources marines des îles du Pacifique (13,7 millions de dollars E.-U. sur cinq ans) dans les Iles Cook, à Kiribati, aux Tonga, à Tuvalu, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Fidji. Aux termes du traité sur les pêches en vigueur, la mission a également continué à superviser les projets de développement entrepris au cours de la dernière année du programme sur le traité des pêches (6 millions de dollars E.-U. sur cinq ans), dans le cadre du traité en vigueur sur les pêches.

xii) Université du Pacifique Sud

213. Le plan quinquennal (1992-1996) du programme océanographique de l'Université du Pacifique Sud a été approuvé en principe par le conseil de l'Université lors de sa réunion d'octobre 1991 à Tarawa (Kiribati), et sa mise en oeuvre est en cours.

214. Les nouveaux programmes suivants ont été approuvés et devraient commencer au cours de l'année universitaire 1993 : certificat et diplôme en halieutique tropicale, certificat en gestion des ressources océaniques, diplôme en gestion et politique des ressources océaniques et diplôme en économie et gestion halieutiques.

215. Parmi les nouvelles initiatives, relevons un programme conjoint en géologie marine entrepris par l'Université du Pacifique Sud et la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées financé par l'ACDI et un nouveau programme de sensibilisation sur les ressources marines dispensé à l'Institut d'éducation de l'Université auquel collaborent l'Université du Pacifique Sud et des organismes régionaux (CPS, SOPAC, Agence des pêches du Forum et PROE). A partir de 1992, l'Institut international de l'Océan établira un centre opérationnel pour le Pacifique Sud en collaboration avec l'Université du Pacifique Sud à Suva.

216. Le comité directeur de l'Institut de ressources marines et le comité de coordination des études marines ont élaboré un nouveau plan général pour l'institut et accordé la priorité absolue à la demande de financements (Université du Pacifique Sud et Iles Salomon) présentée au titre de Lomé IV. En janvier 1992, un nouveau programme de recherche sur les atolls a été lancé au centre de l'Université du Pacifique Sud à Tarawa (Kiribati) et fonctionne en collaboration avec le projet de gestion des ressources du lagon de Tarawa financé par l'USAID. En janvier 1992, l'Université du Pacifique Sud a assumé la pleine responsabilité pour le programme de gestion des ressources océaniques qui était précédemment administré par l'Agence des pêches du Forum.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR - QUESTIONS DIVERSES

217. Le représentant de la France demande s'il serait possible au secrétariat général d'élaborer un document sur l'exploitation appropriée du réseau PEACESAT à soumettre au CRGA.

218. Le directeur du programme pêche côtière répond que le secrétariat général prend bonne note de cette demande.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR - FORMALITES DE CLOTURE

219. Les participants à la conférence examinent le projet de rapport page par page. De nouvelles discussions s'engagent sur certains des points et après avoir apporté quelques modifications, la conférence adopte le rapport.

220. M. Saimone Tuilaucala prononce la prière de clôture.

221. Le président remercie les participants et le secrétariat général et plus particulièrement le Comité de rédaction, le service d'interprétation et de traduction, l'imprimerie, le secrétariat, les organisateurs du barbecue des pêches qui a connu un vif succès et tous les autres membres du secrétariat général qui ont collaboré pour permettre à cette conférence d'être couronnée de succès. Il prononce ensuite la clôture de la conférence.

IV. LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 :

Reconnaissant l'importance accordée aux travaux du programme d'évaluation des thonidés et marlins par la communauté scientifique internationale, les participants à la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches sont unanimes à souligner la portée et la qualité du programme d'évaluation des thonidés et marlins, ainsi que l'excellence des travaux exécutés jusqu'à maintenant. Un programme de recherche scientifique de cette envergure est essentiel pour assurer le développement de ce qui est devenu la plus importante réserve thonière au monde. Les participants estiment qu'il est indispensable que le programme thonidés continue à jouer son rôle et recommandent que le secrétariat général prenne toutes les dispositions pour mobiliser des fonds à cette fin.

Recommandation n° 2 :

Le plan stratégique du programme d'évaluation des thonidés et marlins approuvé initialement par la vingt-troisième conférence technique régionale sur les pêches et auquel la vingt-quatrième session de cette conférence réitère son appui, offre le cadre indiqué pour la réalisation des activités à venir du programme pour lequel un plan d'action quinquennal est en cours d'élaboration. Les participants recommandent que le secrétariat général recueille de toute urgence des engagements auprès de bailleurs de fonds pour le financement sur une base pluriannuelle du programme thonidés.

Recommandation n° 3 :

Conscients de l'ampleur et de la complexité de la logistique nécessaire au projet régional de marquage des thonidés, les participants à la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches félicitent le programme thonidés pour avoir mené à bon terme la phase de collecte de données sur le terrain. Le bénéfice que les pays insulaires océaniens pourront en tirer dépend toutefois des analyses qui seront faites à partir des données recueillies. Bien que cette phase conserve une haute priorité, il n'a pas été possible à ce jour de mobiliser les financements nécessaires à sa réalisation. Compte tenu de l'urgence de la situation, les participants recommandent que le secrétariat général prenne toutes les dispositions pour obtenir un financement auprès de la Communauté européenne ou d'autres bailleurs de fonds potentiels, afin de permettre le déroulement sans à-coup de la phase d'analyse des données du projet marquage.

Recommandation n° 4 :

La conférence recommande l'adoption du projet de plan stratégique du programme d'évaluation des thonidés et marlins.

Recommandation n° 5 :

Les participants recommandent que la Commission du Pacifique Sud poursuive et élargisse sa participation au SIRMIP, et formalise dans toute la mesure du possible cette participation par l'adoption d'une convention entre toutes les institutions participant au SIRMIP.

Recommandation n° 6 :

Compte tenu de l'importance cruciale que revêt pour la région le projet sur l'information halieutique de la CPS en matière de collecte et de diffusion de l'information sur les ressources marines, les participants expriment leur préoccupation face au niveau de financement de ce projet qui ne permet pas d'en atteindre les objectifs, en particulier la création des douze réseaux de spécialistes. Ils recommandent que la Commission crée un poste d'adjoint au chargé de l'information halieutique et recherche les financements nécessaires afin de permettre au projet de mieux répondre aux besoins exprimés par les pays membres de la CPS en matière d'information halieutique.

Recommandation n° 7 :

Considérant la contribution déterminante du projet de recherche sur les ressources côtières à la promotion du développement des capacités nationales de recherche en matière de pêche, les participants recommandent que la Commission prenne toutes les mesures en son pouvoir pour assurer le maintien du financement du projet afin d'éviter toute interruption de son fonctionnement au moment où le cycle actuel de financement arrivera à échéance, début 1993.

Recommandation n° 8 :

Compte tenu de la contribution déterminante du projet de manutention et de traitement du poisson de la CPS dans le soutien apporté aux secteurs nationaux de valorisation des produits de la pêche, les participants recommandent que le secrétariat général prenne toutes les dispositions pour assurer le maintien du financement du projet afin d'en permettre le fonctionnement ininterrompu à la fin du cycle actuel de financement qui arrive à échéance début 1993.

Recommandation n° 9 :

Les participants expriment leur inquiétude face à l'absence de financements non statutaires pour la création du centre pour la valorisation des produits de la pêche en dépit de la bonne volonté manifeste de la Commission. Ils recommandent que toutes les possibilités de financement soient explorées, y compris l'affectation des ressources non engagées au titre de Lomé II et III. Ils demandent en outre que les représentants des pays ACP du Pacifique sollicitent activement un appui formel de leurs autorités gouvernementales respectives.

Recommandation n° 10 :

Les participants se déclarent préoccupés par les incertitudes inhérentes au cycle de financement annuel qui caractérise le fonctionnement actuel du projet régional de formation à la pêche. Ils recommandent que le secrétariat général s'efforce d'obtenir des financements à long terme à cet effet, de manière à assurer la poursuite de la planification et la continuité des activités.

Recommandation n° 11 :

Exprimant leur préoccupation devant la réduction des crédits alloués au projet de développement de la pêche au demi-large de la CPS au titre du budget de fonctionnement, recommandée par la seizième session du CRGA, les participants réaffirment l'importance et la valeur de l'assistance apportée au développement des pêches dans les pays membres par ce projet et recommandent vivement que les financements statutaires alloués au projet soient rétablis à leur niveau de 1992 d'ici l'exercice financier 1993 – 1994. Ils soulignent l'urgence de sensibiliser à cette question les délégués de leurs pays respectifs à la prochaine session du CRGA et à la Conférence du Pacifique Sud.

Recommandation n° 12 :

Les participants recommandent que le secrétariat général recherche des financements non statutaires complémentaires qui permettraient au projet de développement de la pêche au demi-large d'accroître l'éventail et la portée des actions de soutien qu'il apporte à la pêche artisanale et semi-artisanale dans la région, en particulier pour le développement de la pêche au large qui prend une importance croissante ainsi que pour les programmes de DCP économiquement viables et durables.

Recommandation n° 13 :

Les participants félicitent le secrétariat général pour les efforts consacrés à la promotion de la collaboration régionale dans le secteur de la perliculture. Ils relèvent avec grand intérêt l'offre de la Polynésie française de jouer un rôle actif dans ce sens ainsi que les recherches menées actuellement par le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR), en collaboration avec la CPS et plusieurs pays insulaires du Pacifique. Les participants rappellent l'importance économique de l'huître perlière et des autres ressources nacrières pour certains pays de la région, en particulier ceux dont les ressources thonières ne sont pas très importantes, et recommandent que l'aide au développement des ressources nacrières soit maintenue au nombre des priorités des programmes halieutiques de la CPS. Le secrétariat général pourrait, dans un premier temps, mettre sur pied un groupe de travail chargé de se pencher sur le développement économique de la ressource perlière, qui serait constitué de représentants des pays membres engagés dans ce secteur.

Constatant l'absence de données directement accessibles sur le marché de l'huître perlière, les participants recommandent que la Commission entreprenne d'urgence une étude dans le cadre de laquelle seraient abordés les aspects suivants :

- situation actuelle du marché mondial et identification des débouchés potentiels méritant d'être étudiés plus à fond;

- évaluation de la capacité des marchés actuels et potentiels à absorber une augmentation de la production perlicole dans la région;

- examen des diverses possibilités de coordination de la commercialisation des perles à l'échelle régionale.

Recommandation n° 14 :

Les participants, reconnaissant l'utilité du catalogue de la formation halieutique de la CPS pour la détermination et la planification de programmes de formation appropriés, recommandent que ce catalogue fasse l'objet d'une vaste diffusion et que l'on s'efforce de le tenir continuellement à jour.

Recommandation n° 15 :

Les participants réitèrent leur appui au projet de mission d'étude du comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique Occidental (WPFCC) auprès des établissements de formation et d'éducation en matière de pêche de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ANASE), prévu pour octobre 1992, et recommande qu'un représentant de l'Université du Pacifique Sud soit invité à y participer.

Recommandation n° 16 :

Les participants recommandent :

- que le stage CPS/Nelson Polytechnic soit maintenu sous sa forme actuelle et non pas relevé au niveau de certificat d'halieutique;

- que la création du cycle d'études sanctionné par le certificat préalablement proposé soit retardée jusqu'à l'ouverture de l'Institut des ressources marines aux Iles Salomon. Une fois cet établissement ouvert, il conviendra de réexaminer la possibilité d'un programme de cours dispensé sous forme de modules par plusieurs établissements, et notamment l'Institut des ressources marines et le Nelson Polytechnic;

- que dans l'intervalle, la CPS, par le biais de son projet régional de formation halieutique, consulte les pays membres pour évaluer plus précisément les besoins de formation professionnelle aux métiers de la pêche dans la région ainsi que la demande probable de formation, tant au niveau du certificat d'halieutique que pour l'actuel stage CPS/Nelson Polytechnic;

- que la CPS, par le biais de son projet régional de formation halieutique, entame des consultations avec les établissements de formation de la région afin de préciser la contribution qu'ils pourraient prendre à l'enseignement d'un cycle d'études menant à un certificat, dans l'optique de normaliser les programmes nationaux de formation professionnelle aux métiers de la pêche.

Recommandation n° 17 :

Conscients des perspectives d'emploi intéressantes offertes aux Océaniens dans le secteur de la pêche commerciale, les participants recommandent que la CPS étudie la possibilité de mettre en place une filière de formation d'hommes de pont sanctionnée par un certificat, sous réserve qu'une telle étude ne vienne pas retarder l'exécution des actions de formation actuellement jugées prioritaires.

Recommandation n° 18 :

Conscients de la nécessité de créer un nouveau poste au sein du projet régional de formation à la pêche afin de permettre à celui-ci de satisfaire les besoins croissants des pays en matière de coordination de la formation halieutique, les participants à la conférence, soucieux de répondre aux besoins actuels sans accroître la charge financière qui résulterait du recrutement d'un agent supplémentaire, recommandent que :

- le titulaire du poste dont la création vient d'être entérinée par la conférence au sein du projet sur l'information halieutique partage son temps de travail avec le projet régional de formation à la pêche pour améliorer la diffusion de l'information relative à la formation et à l'éducation halieutiques;

- le projet régional de formation à la pêche recherche les financements qui permettront le détachement, auprès du projet, d'agents nationaux des pêches afin d'accroître l'aptitude des uns et des autres à assurer la diffusion de l'information portant sur la formation et l'éducation halieutiques.

Recommandation n° 19 :

Reconnaissant l'importance de la formation à la gestion pour les services régionaux des pêches, les participants recommandent que la Commission du Pacifique Sud maintienne son aide aux activités de formation à la gestion administrative.

Recommandation n° 20 :

Les participants à la conférence, notant la préférence de certains pays membres pour le maintien de la conférence technique régionale sur les pêches à un rythme annuel, recommandent la tenue de ladite conférence tous les deux ans tant que la crise financière perdure, sous réserve de la convocation, le cas échéant, de sessions extraordinaires pour traiter des questions qui revêtent un intérêt particulier pour la région. Ces sessions extraordinaires ne pourront avoir lieu qu'après consultations appropriées entre les pays membres et le secrétariat général qui est chargé de veiller à la disponibilité des fonds nécessaires à cette fin.

Recommandation n° 21 :

Les participants recommandent que la Commission du Pacifique Sud, l'Agence des pêches du Forum et le programme régional FAO/PNUD de soutien à la pêche, se concertent le plus tôt possible avec le PNUD pour effectuer une nouvelle programmation des 2,3 millions de dollars E.-U. disponibles au titre du cinquième cycle de financement régional du PNUD pour les projets à vocation halieutique.

V. LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

Documents de travail

WP.1 Aperçu général des programmes halieutiques de la CPS
WP.2 Rapport sur les activités conduites en 1991-92 au titre du programme d'évaluation des thonidés et marlins
WP.3 Compte rendu des activités conduites en 1991-92 par la CPS au titre de son programme pêche côtière
WP.4 L'avenir de l'action menée en faveur du développement de la petite pêche
WP.5 Création d'un cycle d'étude sanctionné par un certificat d'halieutique
WP.6 Coordination de la formation halieutique dans la région
WP.7 Certificat d'homme de pont pour les membres d'équipage des bateaux de pêche opérant dans le Pacifique Sud : considérations préliminaires
WP.8 Coopération en matière de développement de la ressource perlière dans les pays océaniens
WP.9 Statistiques halieutiques du Pacifique Sud
WP.10 *Inshore fish aggregation devices – their deployment and use*
WP.11 *Fifth Standing Committee on Tuna and Billfish (Honolulu, Hawaii, 18–19 June 1992) – Draft Report*
WP.12 Projet de plan d'orientation du programme d'évaluation des thonidés et marlins pour la période 1992-1996 – Mise à jour
WP.13 *Report of the Fifth Pacific Islands Marine Resources Information System (PIMRIS) Steering Committee Meeting (Noumea, New Caledonia, 30–31 July 1992)*
WP.14 *Regional trials with a new FAD raft type*
WP.15 *Preliminary report on inshore FAD research being undertaken on Espiritu Santo, Vanuatu*
WP.16 *Future of SPC Regional Technical Meetings on Fisheries*

Documents d'information

IP.1 Country Statement – The Commonwealth of the Northern Mariana Islands
IP.2 Report – SPC/FFA Colloquium
IP.3 Country Statement – Federated States of Micronesia
IP.4 Regional Tuna Tagging Project – Monthly summary, July 1992
Info.5 Exposé national – Nouvelle-Calédonie
IP.6 Statement – Outer Island Fisheries Project, Kiribati
IP.7 The Western Pacific Fisheries Consultative Committee (WPFCC) – an update
IP.8 Regional Tuna Tagging Project – Overview of field operations
IP.9 Country Statement – American Samoa
IP.10 Country Statement – Papua New Guinea
IP.11 Statement – Overseas Fishery Cooperation Foundation (OFCF) of Japan
Info.12 Exposé national – Polynésie française
IP.13 Country Statement – Tokelau
IP.14 A summary of the National Marine Fisheries Service research and management activities in the Central and Western Pacific
IP.15 Country Statement – Solomon Islands
IP.16 Country Statement – Tuvaly
IP.17 United States Agency for International Development – Statement: Updates on USAID fisheries programs
IP.18 Country Statement – Australia
IP.19 Country Statement – Fiji
IP.20 Country Statement – Kingdom of Tonga
IP.21 International Centre for Ocean Development (ICOD) (Canada) – Statement: Status of ICOD and Canadian development assistance to the South Pacific
IP.22 An update on ACIAR supported fisheries research activities in SPC member countries
IP.23 University of the South Pacific Marine Studies Programme 1991-1992. A report to the 24th Regional Technical Meeting on Fisheries

VI. LISTE DES PARTICIPANTS

Australie

Mr Albert Caton
Fisheries Biologist
Bureau of Rural Resources
P.O. Box E11
Queen Victoria Terrace
PARKES, ACT 2600

Iles Cook

Mr Tuingariki Short
Secretary for Marine Resources
P.O. Box 85
RAROTONGA

Ms Patricia Tuara
Acting Director of Research
Ministry of Marine Resources
P.O. Box 85
RAROTONGA

Etats fédérés de Micronésie

Mr Moses Nelson
Administrator
Division of Marine Resources
Department of Resources and Development
CPS 12, Palikir
POHNPEI

Ms Lucille Apis
Conservation and Management Officer
Division of Marine Resources
Department of Resources and Development
CPS 12
PALIKIR, Pohnpei

Mr Bernard Thoulag
Deputy Director
Micronesian Maritime Authority
CPS 122
PALIKIR, Pohnpei

Etats-Unis d'Amérique

Mr William E. Dilday
Office of Fisheries Affairs
Department of State
2201 C Street, N.W., Suite 5806
WASHINGTON D.C. 20520

Mr Raymond Clarke
Fisheries Development Specialist
Pacific Area Office
National Marine Fisheries Service
Southwest Region
2570 Dole Street, Suite 105
HONOLULU, Hawaï 96822

Mr Elisala Pita
South Pacific Regional Development Office
U.S. Agency for International Development
P.O. Box 218
SUVA, Fidji

Fidji

Mr Peniasi Kunatuba
Director of Fisheries
Fisheries Division
Ministry of Primary Industries
P.O. Box 358
SUVA

Mr Saimone Tuilaucala
Principal Fisheries Officer (Extension)
Fisheries Division
Ministry of Primary Industries
P.O. Box 358
SUVA

Mr Malakai Tuiloa
Fisheries Training Officer
Fisheries Division
Ministry of Primary Industries
P.O. Box 358
SUVA

France

M. Alain Gouhier
Représentant adjoint de la France
auprès de la Commission du Pacifique Sud
B.P. 8043
NOUMEA SUD
Nouvelle-Calédonie

Dr Willy Bour
Centre ORSTOM de Nouméa
B.P. A5
NOUMEA CEDEX
Nouvelle-Calédonie

Dr Michel Kulbicki
Centre ORSTOM de Nouméa
B.P. A5
NOUMEA CEDEX
Nouvelle-Calédonie

Guam

Mr Rufo Lujan
Chief
Division of Aquatic and Wildlife Resources
Department of Agriculture
P.O. Box 2950
AGANA 96910

Kiribati

Mr Maruia Kamatie
Acting Senior Fisheries Officer
Fisheries Division
Ministry of Environment and Natural Resource Development
P.O. Box 64
BAIRIKI, Tarawa

Iles Marshall

Mr John Bungitak
Deputy Director
Marshall Islands Marine Resources Authority
Ministry of Resources and Development
P.O. Box 860
MAJURO 96960

Nauru

Mr Felix Kun
Secretary
Department of Island Development and Industry
NAURU

Mr Peter Jacob
Special Project Officer (Fisheries)
Department of Island Development and Industry
NAURU

Niue

Mr Sioneheke Leolahi
Fisheries Officer
Director of Agriculture, Forestry and Fisheries
P.O. Box 74
Government of Niue
ALOFI

Nouvelle-Calédonie

M. Paul Cadeau
Chef du Service territorial de la marine marchande
et des pêches maritimes
B.P. 36
NOUMEA CEDEX

M. Richard Farman
Chef du Service de la mer de la Province Sud
B.P. 295
NOUMEA

M. Régis Etaix-Bonnin
Ingénieur des pêches
Service territorial de la marine marchande
et des pêches maritimes
B.P. 36
NOUMEA CEDEX

M. Aymeric Desurmont
Maître-pêcheur et formateur à l'Ecole des métiers de la mer
B.P. 36
NOUMEA CEDEX

M. Hervé Bru
Chef du Service des pêches
Province Nord
B.P. 41
KONE

M. Yves Magnier
Président de la Commission du développement économique
de la Province Sud
B.P. 4142
NOUMEA

M. Marc Daguzan
Chef du Service des pêches de la Province des Iles Loyauté
B.P. 1014
NOUMEA

M. Ty Jomessy
Animateur de pêche à la Province des Iles Loyauté
B.P. 1014
NOUMEA

M. Jacques Dralue
Directeur de la Société de Développement des Iles Loyauté
B.P. 1014
NOUMEA

M. Emmanuel de Guiran
Province Nord
B.P. 41
KONE

M. Aymar Bouanaoué
Province Nord
B.P. 41
KONE

Nouvelle-Zélande

M. Mac Price
Consul-General
New Zealand Consulate-General
NOUMEA
Nouvelle-Calédonie

Palau

Mr Noah Idechong
Chief
Marine Resources Division
Ministry of Natural Resources
P.O. Box 100
KOROR 96940

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Mr Charles Tenakanai
Acting Assistant Secretary
Research and Surveys
Department of Fisheries and Marine Resources
P.O. Box 165
KONEDOBU

Mr Fisher Laka
Acting Assistant Secretary
Staff Development and Training
Department of Fisheries and Marine Resources
P.O. Box 165
KONEDOBU

Polynésie française

M. Stephen Yen
Chargé de recherche halieutique
EVAAM
B.P. 20
PAPEETE, Tahiti

M. Philippe Cabral
Chargé de recherche (perlière)
EVAAM
B.P. 20
PAPEETE, Tahiti

Iles Salomon

Mr Sylvester Diake
Principal Fisheries Officer
Fisheries Division
Ministry of Natural Resources
P.O. Box G24
HONIARA

Samoa américaines

Mr Philip Langford
Deputy Director
Department of Marine and Wildlife Resources
P.O. Box 3730
PAGO PAGO

Samoa-Occidental

Mr Savali Time
Senior Fisheries Officer
Fisheries Division
Department of Agriculture, Forests and Fisheries
P.O. Box 1874
APIA

Tokelau

Mr Mose Pelasio
Fisheries Extension Officer
Agriculture and Fisheries
Office for Tokelau Affairs
P.O. Box 865
APIA
Western Samoa

Tonga

Mr Sione Tualau Mangisi
Director of Fisheries
Ministry of Fisheries
P.O. Box 871
NUKU'ALOFA

Tuvalu

Mr Ian Keay
Principal Fisheries Officer
Fisheries Department
Ministry of Natural Resources Development
Private Mail Bag
FUNAFUTI

Vanuatu

Mr Simon Meava
Training Manager
Fisheries Training Centre
P.O. Box 211
LUGANVILLE, Santo

OBSERVATEURS

Agence des pêches du Forum (FFA)

Mr Andrew Richards
Research Coordinator
Forum Fisheries Agency
P.O. Box 629
HONIARA
Iles Salomon

Bureau canadien de coopération

M. Ronald Archer
Représentant local
Bureau canadien de coopération
Private Mail Bag
SUVA
Fidji

Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR)

Mr Barney Smith
Research Programme Coordinator (Fisheries)
Australian Centre for International Agricultural Research
c/- NSW Fisheries Research Institute
P.O. Box 21
Cronulla, NSW 2230
Australie

Comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental (WPFCC)

Ms Elvira Baluyut
Director
Western Pacific Fisheries Consultative Committee (WPFCC)
Suite 316 PASDA Mansions
77 Panay Avenue
Corner Timog Avenue
QUEZON CITY
Metro Manila
Philippines

Imperial College

Mr James Anderson
Marine Resources Assessment Group
Centre for Environmental Technology
Imperial College
Princes Gardens
LONDON SW7 INA
Royaume-Uni

Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM)

M. Gilbert David
ORSTOM
B.P. A5
NOUMEA CEDEX
Nouvelle-Calédonie

James Cook University

Dr Geoff Jones
Department of Marine Biology
School of Biological Sciences
James Cook University
Post Office
TOWNSVILLE, Qld 4811
Australie

Dr Ursula Kaly
Department of Marine Biology
School of Biological Sciences
James Cook University
Post Office
TOWNSVILLE,Qld 4811
Australie

New Zealand School of Fisheries Nelson Polytechnic

Mr Alastair Robertson
Head
New Zealand School of Fisheries
Nelson Polytechnic
Private Mail Bag
NELSON
Nouvelle-Zélande

Office japonais de coopération internationale (JICA)

Dr Yoshimasa Enomoto
Chief Adviser
Aquaculture Research and Development Project
Japan International Cooperation Agency
P.O. Box 2480
NUKU'ALOFA
Kingdom of Tonga

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Mr Hideyuki Tanaka
Project Manager @ Regional Aquaculturist
South Pacific Aquaculture Development Programme
UNDP
Private Mail Bag
SUVA
Fidji

Outer Island Fisheries Project

Mr Simon Diffey
Manager
Outer Island Fisheries Project
P.O. Box 508
BETIO, Tarawa
Kiribati

Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP)

Mr Ganeshan Rao
PIMRIS Coordinator
Library
University of the South Pacific
P.O. Box 1168
SUVA
Fidji

Université du Pacifique Sud (USP)

Professor Robin South
Professor of Marine Studies
University of the South Pacific
P.O. Box 1168
SUVA
Fidji

PERSONNES INVITEES

Mr Shin-ichiro Kakuma
Fisheries Administration Division
Okinawa Prefectural Government
1-2-2 Izumizaki
NAHA, Okinawa
Japon

M. Jacques Moret
Architecte naval
B.P. 2602
NOUMEA
Nouvelle-Calédonie

M. Jeffrey Stander
s/c Commission du Pacifique Sud
B.P. D5
NOUMEA CEDEX
Nouvelle-Calédonie

SECRETARIAT GENERAL DE LA CPS

M. Atanraoi Baiteke, OBE
Secrétaire général

Mme Hélène Courte
Directeur des programmes

Vaasatia Poloma Komiti
Directeur adjoint des programmes

M. Julian Dashwood
Coordonnateur des programmes halieutiques

M. Antony Lewis
Directeur scientifique

M. John Hampton
Maître de recherche halieutique

M. Garry Preston
Directeur du programme pêche côtière

M. Tim Adams
Spécialiste de l'halieutique côtière

M. Peter Cusack
Spécialiste du développement de la pêche

M. Steve Roberts
Conseiller pour la valorisation des produits de la pêche

M. Paul Dalzell
Chargé de recherche halieutique côtière

M. Jean-Paul Gaudechoux
Chargé de la formation halieutique

M. Hugh Walton
Conseiller en éducation et en formation halieutiques

M. Michel Blanc
Chargé de mission (formation à la pêche)

M. Masanami Izumi
Chargé de mission (développement de la pêche)

M. Paxton Wellington
Maître-pêcheur

M. Peter Watt
Maître-pêcheur

M. Marc Labelle
Spécialiste de la recherche halieutique (projet germon)

M. David Itano
Chargé de recherche halieutique

M. Peter Williams
Statisticien adjoint (programme thonidés)

M. Russell Price
Programme d'évaluation des thonidés et marlins
Programmeur/agent de recherche

M. Pierre Kleiber
Directeur scientifique invité

M. Peter Sharples
Chargé du projet de marquage des germons

M. Joel Opnai
Chargé de recherche halieutique

M. Etimoni Palu
Technicien halieute

Mme Veronica Logez
Agent de recherche halieutique

Mme Marie-Ange Bao
Adjoint administratif (projet de développement de la pêche au demi-large)

Mme Kay Legras
Adjoint administratif (projet de recherche sur la pêche côtière)

Mme Hélène Lecomte
Adjoint administratif (formation à la pêche)

Mme Heather Jackson
Adjoint administratif (projet sur la manutention et le traitement du poisson)

Mme Patricia Townsend
Secrétaire/Programme d'évaluation des thonidés et marlins

Mme Hélène Ixeko
Adjoint administratif/documentaliste

M. Pierre Pellerin
Directeur p.i. du service de l'interprétation et de la traduction

M. Roy Benyon
Interprète

Mlle Valérie Hassan
Interprète

M. Gérard de Haro
Interprète

M. Désiré Ahouanmènou
Traducteur

Mme Anne Dubois
Secrétaire du service de l'interprétation et de la traduction

Mlle Caroline Besnier
Dactylographe du service de l'interprétation et de la traduction

ANNEXE 1

RAPPORT DES TRAVAUX TECHNIQUES

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – TRAVAUX TECHNIQUES

3.1 Point sur la pêche thonière dans le Pacifique occidental

L'étude de la pêche thonière dans le Pacifique occidental doit camper le cadre dans lequel se fera l'examen de l'analyse préliminaire des résultats du projet régional de marquage des thonidés. Elle consiste en une comparaison des prises totales par engin, flottille, région et espèce en 1980 et 1990-91, un examen des tendances historiques des captures par unité d'effort (CPUE) et une revue succincte de la situation des stocks et de la justification du projet régional de marquage des thonidés.

En 1980, le total des prises provenant de la zone desservie par la CPS dépassait tout juste 400 000 tonnes. Les prises à la canne (182 000 t) effectuées principalement par la flottille hauturière japonaise, étaient les plus importantes, suivies de près par les captures à la palangre (170 000 t), bien que 1980 ait été l'année record dont la valeur était par contre bien plus importante. Pour ainsi dire toutes les captures ont été effectuées par de grands navires hauturiers conventionnels. Les prises à la senne étaient minimes (51 400 t), provenaient d'une région relativement restreinte et étaient composées de poissons évoluant sur épaves. A la même époque, les prises dans les régions avoisinantes (Philippines et Indonésie, pêche hauturière japonaise) étaient légèrement plus importantes que dans la zone desservie par la CPS, avec un total de 440 000 tonnes.

Au cours des années 1980, des changements se sont produits sous l'influence de la Conférence des Nations unies sur le droit de la mer et d'une plus grande solidarité régionale, auxquels se sont greffés de nombreux autres changements dans le secteur de la pêche. Des facteurs économiques ont fait diminuer, en règle générale, la pêche à la canne. Dans l'ensemble, la pêche à la palangre conventionnelle a diminué et s'est concentrée davantage sur le thon obèse, de plus grande valeur. Les flottilles de petits navires, dont les ports d'attache se trouvent dans la région et qui débarquent du poisson réfrigéré pour l'exportation par avion sur le Japon, ont augmenté. Le plus important changement est cependant survenu dans la flottille de senneurs; à la suite du redéploiement d'une grande partie de la flottille américaine en 1981-1982, d'importants progrès technologiques ont été réalisés sur le plan de l'efficacité, un plus grand nombre de flottilles (Taïwan, Corée, Philippines) se sont lancées dans cette pêche et à la fin de la décennie, les transbordements en haute mer étaient devenus un facteur important. La pêche au germon au filet dérivant et à la traîne s'est développée, mais est l'objet d'une controverse politique.

A la fin de l'année 1990, le total des prises (860 000 t) avait plus que doublé par rapport à 1980. Les prises à la canne avaient diminué de moitié (87 000 t) et ne représentaient plus que 10 pour cent du total. Les captures à la palangre (94 000 t selon les rapports, mais peut-être davantage) avaient également chuté fortement. Par suite d'opérations plus ciblées et de la mise en service de petits navires, les thons obèses et les thons jaunes représentaient 85 pour cent des prises. Par contre, les captures à la senne dépassaient 660 000 tonnes, soit 13 fois plus qu'en 1980; les principales flottilles venaient du Japon, de Corée, des Etats-Unis d'Amérique et de Taïwan et les bonites représentaient 75 pour cent des prises. Quelque 170 senneurs étaient en campagne. Les prises de germons avaient diminué par suite de l'arrêt de la pêche au filet dérivant dans le Pacifique Sud. Les prises dans les régions avoisinantes avaient augmenté, particulièrement en Indonésie et aux Philippines, mais elles étaient sensiblement inférieures à celles réalisées dans la région de la CPS. Le Japon demeurait la principale nation de pêche, mais ses prises ne représentaient plus que 32 pour cent du total, contre 60 pour cent en 1980.

En 1991, le total des prises avait augmenté de 25 pour cent par rapport à 1990; cette augmentation provenait entièrement de l'augmentation des prises de bonites par les flottilles de senneurs et de canneurs. La flottille coréenne de senneurs était devenue la plus importante sur le plan du volume des prises, et quelque 190 navires étaient opérationnels.

Une étude a porté sur les tendances brutes des CPUE pour la pêche à la canne, à la palangre (thon jaune et thon obèse) et à la senne de la flottille japonaise, la pêche à la palangre de la flottille taïwanaise et de la flottille de senneurs américaine, comme indicateur brut d'abondance. On n'a relevé, dans aucun cas, des indications nettes d'une diminution des CPUE à la suite de l'augmentation importante de prises constatée au cours de la dernière décennie.

Il est difficile d'évaluer la situation des stocks à partir des données de prises et d'effort, parce qu'elles sont incomplètes; le recours aux données de marquage est de ce fait la méthode la plus efficace et la plus directe d'obtenir des évaluations brutes des ressources. Le projet régional de marquage des thonidés avait pour objectif principal, au moment de sa conception et de sa mise en oeuvre, l'étude de la dynamique des populations de thons jaunes, de bonites et de thons obèses faisant l'objet d'études secondaires. Ces données serviront également à étudier les problèmes locaux d'épuisement et d'interaction, le cas échéant.

On présente également un bref résumé d'une étude des prises accessoires de la pêche thonière dans le Pacifique occidental tropical et de l'acheminement des produits après capture des thons pêchés dans la région.

3.2 Le point sur les interventions du projet régional de marquage des thonidés

Le projet régional de marquage des thonidés a pour principal objet la collecte de renseignements sur la dynamique des populations de thons jaunes et de bonites du Pacifique occidental et, dans une moindre mesure, de thons obèses, le gros des études portant sur les ressources en thons jaunes. A la fin juillet 1992, 128 137 thons avaient été marqués (32 433 thons jaunes, 89 391 bonites, 6 321 thons obèses et 82 thons mignons) dans une vaste région du Pacifique occidental (10°N à 10°S, 120°E à 170°O), ce qui correspond à la région où se pratique la pêche thonière de surface la plus intensive dans le Pacifique occidental. Tout au long de ces opérations, la forte proportion de marquage de thons jaunes (25,3%) et de thons obèses (4,9%) a été conservée grâce à diverses méthodes qui permettent de concentrer l'effort de pêche et de favoriser la capture de ces deux espèces.

Les travaux sur le terrain dans le cadre du projet régional de marquage des thonidés se sont déroulés en majorité sur le *Te Tautai*, un canneur thonier de style japonais de 173 tonnes de jauge brute, affrété auprès de la National Fishing Corporation de Tuvalu. D'autres activités de marquage qui sont des composantes du projet régional de marquage des thonidés et qui concourrent à la réalisation de l'objectif d'ensemble du projet ont été menées à bien tout en fournissant des renseignements sur des régions et des pêches particulières du Pacifique occidental. Les projets de marquage nationaux effectués à bord de canneurs nationaux se sont déroulés aux Iles Salomon, à Kiribati et à Fidji. Des opérations de marquage expérimental à petite échelle ont été effectuées sur les thons pris par des senneurs japonais, des petits palangriers, des bâtiments de pêche à la palangrotte et des navires philippins pêchant au filet tournant coulissant. La plupart des thons ont été marqués par le *Te Tautai* (46,5%), alors que les projets nationaux de marquage des thonidés des Iles Salomon, de Kiribati et de Fidji ont représenté respectivement 6,6, 3,4 et 3 pour cent.

Le projet régional de marquage des thonidés a largement adopté les méthodes de marquage utilisées dans le cadre du projet d'étude et d'évaluation des stocks de bonites de la CPS, en y apportant des modifications afin de concentrer les efforts de marquage sur des thons jaunes et des thons obèses représentant un vaste éventail de tailles. Le document d'information n° 8 donne des renseignements détaillés sur les outils de marquage et les engins de pêche, la méthode de marquage et la procédure de collecte de données, l'échantillonnage biologique et l'emplacement des bancs.

Une importante proportion de l'ensemble des thons jaunes marqués appartenait à des bancs évoluant près de DCP (20%), d'épaves (19%), de monts sous-marins ou avec des requins-baleines. Plus de 61 pour cent de tous les thons obèses ont été marqués pendant une très courte période, sur des concentrations de thons jaunes et de thons obèses en chasse dans la mer de Corail australienne. La majorité des autres thons obèses marqués provenaient de bancs évoluant

librement ou près d'épaves ou de DCP. Par contre, la majorité des bonites relâchées appartenaient à des bancs évoluant librement (51%) ou près de DCP (19%).

On a relevé l'importance de l'anchois du large (*Stolephorus punctifer*) dans l'alimentation des thons au cours des opérations sur le terrain du projet régional de marquage des thonidés. Les bancs de thons qui chassent cette proie sont extrêmement vulnérables aux engins de pêche à la senne, mais sont difficiles à prendre à la canne, et cette situation a fortement influé sur le déploiement et les stratégies de pêche des flottilles de senneurs des PPPH.

La taille des thons jaunes marqués se situait entre 19 et 140 cm, la taille moyenne étant de 49,1 cm. La taille des thons obèses se situait entre 21 et 130 cm, avec une longueur moyenne à la fourche de 69,1 cm, en raison de la forte proportion de grands thons obèses marqués lors des concentrations dans la mer de Corail. La taille moyenne des bonites marquées dans le cadre du projet régional de marquage des thonidés est de 48,2 cm, avec une fourchette de 20 à 80 cm.

A la fin de juillet 1992, 12 033 marques en tout avaient été renvoyées au siège de la CPS et introduites dans la base centrale de données de marquage. Il s'agit d'un taux de récupération global de 9,4 pour cent, les marques provenant de 2 942 thons jaunes, 8 837 bonites et 254 thons obèses recapturés, ce qui représente un taux de reprise de 9,1, 9,8 et 4,1 pour cent pour chacune des espèces. La majorité des reprises sont réparties comme suit : à la senne, à la ligne à main, à la traîne, à la palangre par des navires philippins (23,6%), à la senne, à la canne, à la palangre par des navires japonais (15,4%), à la senne, à la canne et à la traîne par des navires salomonais (15,3%), à la canne, à la senne, à la ligne à main, à la traîne par des navires indonésiens (11,2%), à la senne par des navires taïwanais (16,7%), à la senne par des navires coréens (5,7%) et à la canne par des navires fidjiens (4,1%). Une faible quantité de marques a également été récupérée par des navires de Kiribati, de Palau, des Etats fédérés de Micronésie et de l'URSS.

Sur les 12 033 thons repris, 4 112 marques ont été récupérées par des conserveries ou des flottilles de déchargement basées en Thaïlande (42%), aux Philippines (25,6%), aux Samoa américaines (23,8%), à Tinian (4,6%), à Porto-Rico (2,5%) et en Indonésie (1,4%). Les renseignements sur les marquages, les reprises et les mouvements sont présentés succinctement dans le document d'information n° 4.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR – TRAVAUX TECHNIQUES

5.1 Résultats préliminaires du projet régional de marquage des thonidés

Après l'examen de la pêche au thon dans le Pacifique occidental et des opérations sur le terrain du projet régional de marquage des thonidés, les résultats préliminaires du projet régional de marquage des thonidés et du projet de recherche sur le germon du sud sont présentés à la conférence technique régionale sur les pêches pour la première fois. Il faut, en préalable à une évaluation des stocks, connaître l'ampleur des déplacements que révèlent les résultats du marquage effectué dans le cadre du projet régional de marquage des thonidés; le point est fait sur les informations disponibles. On présente ensuite une évaluation préliminaire des stocks de thons jaunes et de bonites et on examine le cas particulier des Iles Salomon, où il faut utiliser des méthodes analytiques inédites pour prendre en compte l'incidence des DCP. Enfin, on présente un rapport sur les résultats provisoires du projet de recherche sur le germon du sud :

a) Déplacement des thonidés

Le taux de récupération par zone de marquage est présenté de façon succincte; on relève des taux de récupération réguliers de l'ordre de 9 à 13 pour cent pour les régions où la pêche est intensive. Sur près de 130 000 marquages (89 400 bonites, 32 400 thons jaunes et 6 200 thons obèses) effectués jusqu'au 31 juillet 1992, plus de 12 000 marques ont été récupérées.

Le déplacement des poissons marqués figurant sur les cartes fléchées (qu'il faut interpréter avec circonspection) a été significatif pour toutes les espèces, car on a relevé des distances de près de 3 000 km. Les taux de dispersion sur le temps qui sont présentés indiquent que la dispersion se fait

régulièrement depuis le point de marquage. Parmi les trois espèces, les bonites semblent présenter la dispersion la plus rapide.

Les déplacements des thons marqués dans le cadre du projet régional de marquage des thonidés se sont produits principalement dans une bande délimitée par 10°N et 10°S, et avant tout dans le sens ouest-est et vice et versa dans les régions équatoriales; il y a peu d'indications de déplacement nord-sud. Ces données contrastent avec celles relevées précédemment pour des thons marqués dans le cadre du programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites dans les régions subtropicales (à l'extérieur de la bande délimitée par 10°N et 10°S) qui montraient un important déplacement méridien. Ces caractéristiques de déplacement et la disposition des prises semblent indiquer que la biomasse des thonidés tropicaux est concentrée principalement dans les régions équatoriales et qu'il se produit des incursions (saisonnières) d'une partie inconnue de ce stock dans les régions subtropicales et tempérées.

Des analyses vectorielles préliminaires révèlent que ce déplacement a une tendance marquée vers l'est dans les régions équatoriales pour toutes les espèces, qui se superpose à un schéma de dispersion à court terme plus aléatoire. Certaines autres preuves font également ressortir que pour le thon jaune, le déplacement est fonction de la taille. Il est prévu d'élaborer des modèles pour analyser le déplacement des thonidés dans la région avec plus de rigueur en se fondant sur les résultats du projet régional de marquage des thonidés.

Les résultats de marquage obtenus à ce jour montrent que le déplacement ne se produit pas d'un litoral à l'autre du Pacifique, comme on l'a constaté précédemment pour les bonites dans le cadre du programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites. Il n'y a pas non plus de preuve de l'existence d'unités de mesure géographiques discontinues. La meilleure définition de la structure des stocks est vraisemblablement celle d'unités isolées par la distance. Les déplacements des grands thons à long cycle de vie (thon jaune, thon obèse) devront cependant être examinés tout au long de ce cycle.

L'ampleur et le taux de la composante verticale du déplacement des grands thons (par exemple entre les engins de surface et immergés) demeurent obscurs pour l'instant.

b) Evaluation des bonites et thons jaunes

L'évaluation des bonites et thons jaunes était un des objectifs importants du projet régional de marquage des thonidés. Les participants ont examiné les résultats d'une analyse de l'ensemble des marques récupérées dont l'objet était d'évaluer le taux de mortalité naturelle et par prise, la taille des populations et les taux de recrutement des parties des stocks qui sont vulnérables à la pêche en surface.

Un élément important de l'analyse consistait à essayer de prendre en compte toutes les causes de perte de marques, y compris le décrochage et la non signalisation. La perte de marques dues à la mortalité imputable au marquage passe pour être insignifiante, mais toute perte imputable à une migration lors de la région d'étude ou à la diminution de la vulnérabilité à la pêche de surface avec le temps sera intégrée aux estimations de mortalité naturelle.

Les résultats portent à croire que la mortalité due à la pêche des deux espèces est relativement faible à l'heure actuelle, soit environ 15 pour cent du taux de mortalité global. Le taux de renouvellement est relativement élevé par rapport au niveau de prises actuel (environ 6 millions de tonnes de bonites renouvelées par an, pour 990 000 tonnes de prises et un renouvellement d'environ 2 millions de tonnes de thons jaunes par an pour 370 000 tonnes de prises). On peut déduire de ces résultats que les stocks sont capables d'absorber une intensification de l'exploitation. Bien qu'il ne soit pas possible, à l'heure actuelle, d'établir des estimations exactes du rendement soutenable potentiel, les projections indiquent que les stocks devraient pouvoir supporter raisonnablement bien une intensification des prises au cours des prochaines années.

L'étude se poursuivra et on intègrera des données nouvelles et complémentaires (par exemple la structure de taille) au modèle, selon le cas.

5.2 Dispositif de concentration du poisson (DCP) utilisé aux Iles Salomon

Cette étude a pour objet d'évaluer l'interaction entre la pêche à la senne aux Iles Salomon et la pêche à la canne des bonites, afin d'établir l'importance quantitative de l'effet des DCP et de fixer un objectif de développement raisonnable pour la pêche.

Le modèle est fondé sur une grille spatiale de carrés de 0,5° de côté et tient compte de la mortalité naturelle, de l'exploitation par les deux types d'engins et du déplacement du poisson entre les carrés. L'effet des DCP est simulé par un sous-modèle qui réduit le déplacement vers l'extérieur des carrés qui contiennent des DCP; ce déplacement augmente avec le nombre de DCP dans le carré et approche d'un niveau de saturation. Les comparaisons préliminaires des modèles avec les données provenant des marques indiquent qu'il est nécessaire d'introduire un facteur d'inhibition du déplacement hors de l'archipel dans son ensemble. On a modélisé cet effet en introduisant un élément fictif dit "barrière archipélagique" qui permet au poisson d'avoir librement accès à l'archipel, mais entrave son départ.

La comparaison du modèle avec les données provenant du marquage a permis d'estimer les paramètres du sous-modèle DCP et de la barrière archipélagique, ainsi que la capacité de dispersion, la mortalité naturelle et la capturabilité pour les deux types d'engins, soit 7 paramètres en tout. L'élimination de l'effet des DCP ou de l'effet de barrière archipélagique réduit sensiblement la correspondance du modèle avec les données. Il a donc été établi que les données de marquage comportent une manifestation de l'effet DCP et de l'effet de barrière archipélagique sur le déplacement des bonites, et le modèle tient compte d'une partie au moins de ces effets.

Les prochains travaux qui seront entrepris sur le modèle consisteront à estimer les intervalles de confiance pour les valeurs des paramètres et à utiliser le modèle pour examiner les effets d'une modification des régimes d'effort des flottilles et la modification du mouillage des DCP.

5.3 Projet de recherche sur le germon du sud

Le projet de recherche sur le germon du sud a été entrepris dans le cadre du programme d'évaluation des thonidés et marlins en 1989, afin de fournir aux pays océaniens des conseils pour la mise en valeur, l'exploitation rationnelle et la gestion du stock de germon. Jusqu'à présent, on a surtout insisté sur l'acquisition de données sur la dynamique de la pêche et des stocks, particulièrement au moyen d'opérations d'échantillonnage au port, de programmes d'observateurs de pêche hauturière et d'opérations de marquage de grande envergure. La campagne de pêche en cours a permis d'établir 900 fiches de pêche quotidiennes, qui indiquent que la prise par unité d'effort pour la pêche à la traîne était au plus bas depuis 1985; cette situation est peut-être imputable au récent phénomène *El Niño*. Plus de 6 500 germons ont été marqués cette saison, soit près de cinq fois plus qu'au cours d'une seule campagne avant l'intervention du programme d'évaluation des thonidés et marlins.

Les résultats obtenus sont déjà importants. Une hypothèse plausible, qui ne peut être écartée au stade actuel, pose que les taux d'exploitation en cours sont relativement faibles, compte tenu de la taille de la population de germons. Les dossiers des poissons repris montrent également que les germons juvéniles peuvent passer de la pêche en surface à la pêche à la palangre en 25 jours à peine, ce qui indique que certains types d'interaction entre ces deux genres de pêche peuvent se produire dans un laps de temps bien moindre que celui qui avait été supposé précédemment. Il semble également y avoir peu d'échanges entre la population de la mer de Tasman et de la zone de convergence subtropicale à l'est de la Nouvelle-Zélande. On est en train d'élaborer des extensions du modèle MULTIFAN afin de pouvoir effectuer des analyses de la composition des prises selon l'âge, et nous espérons pouvoir produire des estimations préliminaires des taux de rendement et d'exploitation avant 1993. Cet exercice ouvrirait, bien entendu, la voie à l'évaluation de scénarios de gestion envisageables.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR - TRAVAUX TECHNIQUES

8.1 Dispositifs de concentration du poisson (DCP) et techniques de pêche aux poissons-appâts en zone côtière

Le spécialiste du développement de la pêche renvoie les participants au document WP.10 de la conférence qui présente une série de DCP mouillés en haut fond autour d'Espiritu Santo à Vanuatu à la demande du ministère des pêches de ce pays. Ces mouillages visent à établir l'efficacité de divers genres de DCP à divers endroits pour la concentration de petites espèces pélagiques. L'objectif de ces travaux consiste à fournir de meilleures ressources plus faciles à exploiter de poissons-appâts et de poissons commestibles aux collectivités pratiquant la pêche de subsistance et la pêche commerciale à petite échelle.

Le spécialiste du développement de la pêche décrit l'importance de l'approvisionnement en poissons-appâts pour la pêche thonière et la pêche profonde dans la région de même que le travail effectué par les maîtres-pêcheurs du projet de développement de la pêche au demi-large pour élaborer des techniques efficaces de pêche aux poissons-appâts.

Le maître-pêcheur de la CPS, M. Paxton Wellington, présente un rapport technique circonstancié sur la façon dont les DCP installés à Vanuatu ont été montés et mouillés. Il insiste surtout sur le fait que de tels DCP peuvent souvent être assemblés au moyen de matériaux usagés et peuvent donc être bon marché.

M. J. Anderson du *Marine Resources Assessment Group* (Groupe chargé de l'évaluation des ressources marines) du Royaume-Uni renvoie au document WP.15 qui présente les travaux de recherche entrepris en collaboration avec la CPS et le ministère des pêches de Vanuatu et qui ont pour objet d'évaluer les répercussions sociales et économiques du mouillage de DCP sur les communautés de pêcheurs d'Espiritu Santo. Il explique que la méthode de recherche consistera à établir la situation actuelle des petites pêches pélagiques et les changements qui s'y produisent à la suite du mouillage des DCP.

Au cours de la discussion qui s'engage, un certain nombre de représentants posent des questions d'ordre technique sur les matériaux qui sont utilisés et sur la façon dont les dispositifs sont montés. Plusieurs représentants sont intéressés à poursuivre l'utilisation de DCP côtiers dans leur pays, notamment la Papouasie-Nouvelle-Guinée, où des DCP côtiers traditionnels sont utilisés.

Le spécialiste du développement de la pêche présente la seconde partie de ces travaux techniques portant sur des essais régionaux d'un type de DCP qui a pour la première fois été mis au point dans l'océan Indien. Il renvoie les participants à la conférence au document WP.14 qui décrit le montage d'un radeau composé d'un chapelet de flotteurs résistant à la pression et signale que d'après les rapports, ce type de dispositif descend en immersion sous l'effet de courants violents ou de tempêtes, évitant ainsi la majorité des contraintes que subit un radeau ordinaire dans les mêmes conditions. Il explique que les concepteurs de ce DCP dans l'océan Indien n'y ont pas intégré de chaînette de mouillage, mais selon lui cette méthode permettrait d'élaborer un système de qualité supérieure. Il présente ensuite le maître-pêcheur de la CPS, M. Paxton Wellington et M. Aymeric Desurmont, maître-pêcheur du service des pêches de Nouvelle-Calédonie qui présentent à leur tour un compte rendu des essais effectués avec ce nouveau type de DCP à Vanuatu et en Nouvelle-Calédonie.

Lors de la discussion qui suit, les deux maîtres-pêcheurs signalent que les DCP faisant appel à ce genre de radeau semblent avoir un excellent rendement dans les voies maritimes, mais qu'ils n'avaient vu aucune indication que ces dispositifs sont submersibles et que, par conséquent, il pourrait être possible de réduire le nombre de flotteurs résistant à la pression et, partant, le coût. Ils s'accordent à dire qu'une question technique importante n'a pas encore été réglée, à savoir le meilleur choix de matériel pour enfiler les flotteurs et ils examinent les avantages et les inconvénients des divers types de matériau utilisés à ce jour.

En réponse aux questions qui leur sont posées, les maîtres-pêcheurs présentent des rapports sur les prises réalisées sur les DCP de ce type mouillés jusqu'à présent et ils admettent qu'ils semblent être au moins aussi efficaces que les DCP conventionnels. A la demande de plusieurs pays, le

spécialiste du développement de la pêche indique que des renseignements sur la conception et l'origine des types de matériau peuvent être fournis sur demande.

Le représentant de Niue signale que les DCP utilisant des flotteurs résistant à la pression ont été utilisés à Okinawa et demande si l'on a essayé d'en apprendre plus à leur sujet.

Le spécialiste du développement de la pêche fait savoir aux participants à la conférence qu'une demande de renseignements techniques à ce sujet a été présentée aux autorités d'Okinawa.

8.2 Conception et interprétation des programmes de statistique halieutique

Le spécialiste de la pêche côtière renvoie les participants à la conférence au document WP.9, qui insiste sur la nécessité d'obtenir des données statistiques fiables des pêches côtières de la région du Pacifique Sud et d'améliorer la couverture statistique actuelle. Les programmes nationaux de collecte de données statistiques sur la pêche indiquent que la couverture statistique des quantités débarquées est assez bonne dans la majorité des pays, mais que les estimations de la production vivrière sont habituellement obtenues par extrapolation des données nutritionnelles recueillies par les agents de santé ou à partir des données du recensement agricole recueillies à intervalles peu fréquents. Des bases de données sur la pêche côtière ont été établies dans plusieurs pays, mais ont été abandonnées après quelques années d'exploitation.

La nutritionniste de la CPS décrit le rapport qui existe entre les données statistiques halieutiques et nutritionnelles et examine les secteurs où les halieutes et nutritionnistes pourraient collaborer. Les données sur les prises vivrières sont importantes pour fournir des renseignements sur la nutrition et la disponibilité de denrées alimentaires, alors que les données diététiques sont utiles pour les estimations empiriques de la production vivrière. La production halieutique n'est pas en règle générale intégrée à la politique et à la planification alimentaires et nutritionnelles; il convient de sensibiliser les agents des pêches au fait que, sur le plan national, les données statistiques halieutiques sont également cruciales pour les professions et les organismes extérieurs au secteur halieutique.

Le spécialiste de l'éducation et de la formation halieutiques examine l'utilisation des journaux de pêche comme outil statistique et décrit plusieurs types de fiche de pêche utilisées par les pêcheurs, les maîtres-pêcheurs de la CPS ainsi que les feuilles de pêche simples qui ont été utilisées pendant le stage de formation qui a récemment eu lieu dans le cadre du cours de formation CPS/Nelson Polytechnic à Vanuatu. Des fiches de pêche simples peuvent être utilisées par les pêcheurs s'ils se rendent compte des avantages que comporte la tenue de tels registres; il conviendrait donc d'organiser des cours pour former les pêcheurs à leur utilisation.

Au nom de Fidji (où il était jusqu'à récemment directeur par intérim du service des pêches), le spécialiste de l'halieutique côtière, M. Tim Adams, insiste sur l'importance que revêt pour la division des pêches de Fidji la collecte régulière de statistiques halieutiques, pour régler les questions relatives à la mise en valeur, à la gestion et au droit foncier des ressources marines. M. Ray Clarke du service national américain de la pêche maritime fait ensuite état des accords de collaboration grâce auxquels les statistiques halieutiques sont recueillies dans les territoires de Guam, des Iles Mariannes du Nord et des Samoa américaines affiliés aux Etats-Unis d'Amérique. Il décrit également les méthodes de collecte de ces données et signale les besoins en main d'oeuvre pour la saisie et la présentation des données.

ANNEXE 2

RAPPORT DE L'ATELIER *LA FORMATION A LA PECHE EN OCEANIE*

M. Rufo Lujan, président de l'atelier, en résume les travaux comme suit :

Point 1 de l'ordre du jour – Catalogue de la formation halieutique

Le chargé de mission (formation à la pêche) rend compte des progrès accomplis au sujet du catalogue de la formation halieutique de la CPS. Il résume brièvement l'historique de cette publication et fait observer que le catalogue actuel a évolué à partir de la version de 1986 qui avait été préparée par le projet régional de formation à la pêche. La version provisoire du catalogue, qui est distribuée aux participants, est convertie en base de données à partir d'un document sur machine de traitement de texte, ce qui permettra des mises à jour régulières et facilitera une large diffusion.

Point 2 de l'ordre du jour – Base de données sur les Océaniens travaillant dans le secteur des pêches

Le chargé de mission (formation à la pêche) présente la situation actuelle de la base de données sur les Océaniens travaillant dans le secteur des pêches, activité permanente du projet régional de formation à la pêche depuis 1987, qui contient désormais plus de 500 entrées fondées sur des renseignements obtenus à partir des formulaires d'inscription au cours de formation de la CPS et de l'étude sur la valorisation des ressources humaines. Les représentants des pays ont reçu un état récapitulatif des paramètres de la base de données et des données sur le personnel de leur pays. La possibilité d'embaucher un expert-conseil chargé de se rendre dans les pays et de rassembler des données supplémentaires est à l'étude. Les états récapitulatifs pourraient aider à préparer les renseignements supplémentaires sur le personnel dont on a besoin pour assurer avec plus de précision le suivi et la planification des programmes de formation destinés au personnel des pêches.

Point 3 de l'ordre du jour – INTROMARC

Le Dr Geoff Jones de l'Université James Cook présente un bref exposé sur le *International Tropical Marine Research Centre* (Centre international de recherche océanographique tropicale) – INTROMARC. Il précise qu'INTROMARC est un projet conjoint de l'Université James Cook, la *Great Barrier Reef Marine Park Authority* (régie du parc marin de la grande barrière) et l'Institut australien des sciences de la mer afin de promouvoir la recherche et la formation en environnement marin tropical. Le Dr Jones indique aux participants à l'atelier que 30 pour cent des étudiants diplômés de l'Université James Cook proviennent d'Asie et que l'Université désire vivement stimuler une plus forte participation des pays insulaires du Pacifique aux programmes universitaires. Le Dr Jones déclare qu'INTROMARC est une nouvelle initiative qui explore plusieurs possibilités de financement pour les étudiants océaniens.

Point 4 de l'ordre du jour – Collaboration entre les pays de l'ANASE et ceux du Pacifique en matière d'éducation et de formation à la pêche

Mme Elvira Baluyut, directrice du Comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental, présente un rapport sur le séminaire des pays de l'ANASE et ceux du Pacifique sur l'enseignement et la formation halieutiques, dont la CPS était l'hôte en avril 1992 et qui était cofinancée par l'ACDI et le gouvernement de la France. Mme Baluyut présente un aperçu du séminaire et un résumé succinct des exposés, discussions et points principaux, comme suit :

- Les problèmes et les enjeux de la pêche dans les pays de l'ANASE et ceux du Pacifique ont été cernés. Les participants ont convenu que les pays océaniens pourraient tirer parti d'une meilleure compréhension de l'expérience acquise par l'ANASE, surtout dans les domaines de l'enseignement halieutique;

- Les nombreux centres d'enseignement et de formation de l'ANASE disposent d'un potentiel considérable pour renforcer les capacités institutionnelles de celles des pays océaniens;

- En matière de coopération, d'excellentes perspectives s'offrent, de l'avis général, pour une amélioration de la formation, les échanges universitaires et pédagogiques à l'intérieur de ces deux régions et entre elles.

Mme Baluyut présente ensuite le plan d'action arrêté par le séminaire des pays de l'ANASE et ceux du Pacifique, qui comprend des mécanismes pour améliorer le flux de l'information, notamment la constitution d'un catalogue de la formation et la diffusion d'un bulletin. Elle relève le succès d'ensemble qu'a remporté la mission d'étude en Amérique latine organisée par la CPS et le Comité consultatif trans-Pacifique sur la pêche en 1991 comme mécanisme permettant de promouvoir une compréhension et une collaboration inter-régionales accrues et donne les grandes lignes d'un accord pour l'organisation d'une mission d'étude semblable dans les pays de l'ANASE à l'intention d'enseignants et de formateurs des pays océaniens. Elle signale aux participants à l'atelier que l'ACDI a accepté de financer la participation de cinq personnes à une mission d'étude organisée par le Comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental et auquel la conférence technique du Comité des pêches du Forum tenu en avril a donné son aval. Compte tenu du parti que les institutions de formation des îles du Pacifique pourraient tirer du voyage d'étude, la conférence technique a proposé que trois autres personnes y participent; des candidatures ont été reçues à cet effet.

Le représentant du gouvernement français déclare à l'atelier que la France maintient l'engagement qu'elle a pris d'appuyer la formation à la pêche. Il indique que la France a été sollicitée pour fournir une aide financière pour les trois participants supplémentaires à la mission d'étude et qu'il est vraisemblable que la réponse sera favorable, à condition que les participants à la conférence donnent un aval sans réserve à cette mission.

Les participants à l'atelier posent des questions au sujet des dates de la mission d'étude, de la sélection des participants et de la constitution du Comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental. Les représentants de Fidji, Tokelau, Nauru et des Iles Cook manifestent leur appui ferme à l'organisation du voyage d'étude, remercient le gouvernement de la France et l'ACDI d'avoir offert leur appui financier et proposent qu'un représentant de l'Université du Pacifique Sud participe au voyage. Cette recommandation est acceptée par les participants à l'atelier, aux fins d'adoption en séance plénière par la conférence technique régionale sur les pêches.

Point 5 de l'ordre du jour – Département d'océanologie et Institut des ressources marines de l'USP

Le professeur Robin South met les participants à l'atelier au fait du programme d'océanologie de l'USP. Il les renvoie au document d'information présenté par l'USP, qu'il résume ensuite. Il mentionne les cinq nouveaux diplômes et certificats qui doivent être inscrits au programme en 1993 et l'intégration du programme de gestion des ressources marines au programme d'océanologie en 1992. Il donne les grandes lignes de la création de l'Institut international de l'océan à l'USP et du récent programme d'enseignement public des sciences de la mer. Il rend ensuite compte des progrès accomplis dans le cadre du programme de l'Institut des ressources marines pour les Iles Salomon en faisant observer qu'un plan général a été élaboré pour l'Institut des ressources marines et approuvé par son comité directeur, mais que tout autre progrès est assujetti à l'examen, par la Communauté européenne, d'une proposition présentée dans le cadre de Lomé IV pour le financement de la construction des installations de l'Institut des ressources marines aux Iles Salomon. Le professeur South répond à une question au sujet du programme d'enseignement public des sciences de la mer en signalant que cette initiative financée par le Canada permettrait d'embaucher un coordonnateur à l'institut d'enseignement. Le coordonnateur

sera chargé d'élaborer un programme d'étude et de concevoir le matériel pédagogique pour les écoles dont l'objectif d'ensemble consistera à intégrer le matériel concernant les ressources marines aux programmes scolaires.

Point 6 de l'ordre du jour – Création d'un cycle d'études sanctionné par un certificat d'halieutique

Le conseiller en éducation et en formation halieutiques de la CPS renvoie les participants au document WP.5, *Création d'un cycle d'études sanctionné par un certificat d'halieutique*. Il fait bien ressortir que les problèmes et les considérations connexes à l'introduction d'un certificat sont complexes; malgré de larges consultations, le secrétariat général n'est pas en mesure de préconiser une démarche claire et nette pour l'introduction d'un cycle d'études sanctionné par un certificat. Il résume ensuite l'historique de la formation sanctionnée par un certificat dans la région et présente un aperçu du contenu vraisemblable d'un tel cycle. La discussion s'engage sur les éventuelles modalités institutionnelles et l'on présente succinctement le point de vue de la CPS qui propose un report de la mise en oeuvre du cycle d'études sanctionné par un certificat. M. Walton déclare que ce point de vue est présenté dans le document de travail sous forme d'une éventuelle recommandation à la conférence et demande aux participants d'en discuter et de la modifier au besoin.

Le représentant des Iles Cook fait remarquer que les pays océaniens disposent d'une vaste gamme de filières de formation, et que le véritable besoin consiste à savoir quel genre de formation est offert, par qui, à quel endroit et à quel moment. Il propose que la priorité soit accordée à cet aspect plutôt qu'à l'introduction d'un cours de formation supplémentaire, compte tenu particulièrement des difficultés qu'on éprouve actuellement à obtenir un soutien financier en général pour de nouvelles initiatives. Les représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Fidji abondent dans ce sens, et ce dernier insiste sur la nécessité de diffuser dans les plus brefs délais le catalogue de la formation halieutique. Le représentant de Vanuatu relève le succès du stage de formation dans le cadre du cours Nelson de 1992 qui s'est déroulé à Vanuatu et insiste sur sa valeur comme cours d'initiation aux aspects techniques de la pêche. Il remercie la CPS d'avoir donné l'occasion à son pays d'accueillir le cours en 1992 et demande officiellement à être l'hôte du stage de formation en 1993. Les participants à l'atelier donnent leur aval à la recommandation aux fins d'adoption par la conférence.

Point 7 de l'ordre du jour – Certificat d'homme de pont pour les membres d'équipage des bateaux de pêche opérant dans le Pacifique Sud : considérations préliminaires

Le conseiller en éducation et en formation halieutiques ouvre la séance consacrée à la formation à la pêche hauturières et renvoie les participants au document WP.7. Il mentionne la possibilité d'améliorer l'embauche de ressortissants des îles du Pacifique sur les navires de pêche des pays pratiquant la pêche hauturière (PPPH) et résume la situation actuelle de cet emploi, en insistant sur la nature ponctuelle des filières de formation existantes sanctionnées par un certificat d'homme de pont reconnu. Il laisse entendre qu'un accord sur un programme d'études normalisé pour la formation d'homme de pont aiderait à faire reconnaître internationalement un certificat d'homme de pont pour les membres d'équipage des bateaux de pêche opérant dans le Pacifique Sud. Les instituts de formation maritime nationale existants possèdent déjà la capacité d'offrir un tel programme. Tout en faisant observer que l'emploi par des PPPH n'était pas, à l'heure actuelle, une option d'emploi attrayante pour les ressortissants des îles du Pacifique, il laisse entendre qu'il est nécessaire d'élaborer un mécanisme pour normaliser les modalités d'emploi à bord de ces navires. Il mentionne la possibilité d'établir un répertoire des pêcheurs. Il insiste sur la nécessité d'envisager la mise en oeuvre d'un programme d'études sanctionné par un certificat et l'utilisation du programme comme des questions distinctes. Il demande aux participants d'engager le débat sur la première question comme préalable à l'examen de la seconde.

Le représentant de Vanuatu fait savoir aux participants de l'atelier que près de 400 ressortissants de Vanuatu sont employés sur des navires étrangers, dans des conditions souvent pénibles. Il se félicite de l'introduction possible d'un certificat d'homme de pont normalisé. Il demande des éclaircissements sur le mécanisme devant y aboutir. Le conseiller en éducation et en formation

halieutiques déclare que la première étape consiste à s'entendre sur un programme d'études convenable. L'idée d'un certificat normalisé reçoit également l'aval des représentants de Fidji et des Etats fédérés de Micronésie.

Le représentant du Nelson Polytechnic décrit ensuite dans ses grandes lignes le programme d'enseignement actuel du *New Zealand Qualified Fishing Deckhand Certificate*. Il propose l'assistance du Nelson Polytechnic pour l'élaboration du programme du cours. Le représentant de l'Agence des pêches du Forum résume l'historique des travaux entrepris par cet organisme dans ce secteur et fait observer qu'un contrat d'embauche normalisé a été élaboré par l'Agence, mais qu'il n'a pas encore été adopté. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie déclare qu'un programme de formation pour les hommes de pont de l'industrie halieutique locale sera bientôt lancé en Nouvelle-Calédonie et préconise une application plus vaste d'un programme d'études normalisé pour cette formation. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie, tout en appuyant cette suggestion, s'interroge sur la priorité de cette question par rapport au programme de travail de la conférence technique régionale sur les pêches. Il laisse entendre que l'atelier devrait accepter l'idée d'un cycle d'études sanctionné par un certificat d'homme de pont normalisé aux fins d'étude et d'élaboration, mais qu'il ne faut pas en faire une priorité par rapport à d'autres éléments du programme de travail du projet régional de formation à la pêche. Cette suggestion est appuyée à l'unanimité par les participants de l'atelier, puis est adoptée comme recommandation pour la séance plénière.

Point 8 de l'ordre du jour – Coordination de la formation à la pêche : le point de vue de la CPS

Le conseiller en éducation et en formation halieutiques donne un aperçu du point de vue de la CPS à l'égard de la coordination et renvoie les participants au document WP.6. Il présente succinctement les projets du programme régional de formation à la pêche en cours qui sont axés sur la coordination et fait observer avec insistance que le projet régional de formation à la pêche a toujours eu pour mission de coordonner les activités de formation, mais que par le passé le projet a principalement consacré ses efforts à l'organisation et à la mise en oeuvre de programmes de formation. Il poursuit en disant que le projet régional de formation à la pêche considère la coordination comme un facteur favorisant le flux d'informations et la communication; les responsables ont beaucoup réfléchi aux possibilités d'amélioration dans ce secteur. M. Walton résume le point de vue adopté par l'étude sur la valorisation des ressources humaines à l'égard de la coordination et de la formation. La CPS n'est pas d'accord avec la recommandation de l'étude qui recommande de créer un poste de coordonnateur régional de la formation à la pêche et propose aux participants d'envisager plutôt la création d'un poste d'administrateur auxiliaire dans le cadre du projet régional de formation à la pêche existant. Le programme pourrait ainsi accroître sa capacité à entreprendre des activités connexes à la coordination, en établissant notamment un réseau de spécialistes en formation et en éducation, sans nuire pour autant à ses activités de mise en oeuvre de la formation.

A la fin de la discussion des questions d'ordre général portant sur la coordination, les participants sont pour l'ensemble favorables à une plus grande coordination, mais les avis divergent sur la question de savoir si le poste de coordonnateur régional de la formation convient. A un participant qui demande s'il est possible de créer un nouveau poste subalterne au sein du projet régional de formation à la pêche, le coordonnateur des programmes halieutiques de la CPS fait observer que le projet régional de formation à la pêche pourrait doter le poste dont la création a déjà été recommandée au sein du projet sur l'information halieutique.

Le représentant de Palau propose que le projet régional de formation à la pêche essaye de trouver un éventuel financement pour le détachement d'agents nationaux auprès de lui, afin de travailler sur des questions relatives à la coordination de la formation. Le représentant des Iles Cook donne son aval à cette suggestion et propose qu'elle soit présentée sous forme de recommandation officielle. Le représentant de Fidji fait valoir que la coordination globale de la formation est toujours nécessaire. Le représentant de Nauru abonde dans son sens.

Il est convenu que le compte rendu de l'atelier précise que le débat sur les questions de coordination continue et que le sujet devra être réexaminé dans le cadre de colloques ultérieurs.

Le président propose que l'on recommande que le projet régional de formation à la pêche partage le nouveau poste du projet sur l'information halieutique afin d'entreprendre une plus vaste diffusion de l'information, et que l'on prenne des dispositions pour le détachement d'agents nationaux auprès du projet régional de formation à la pêche. Cette suggestion de recommandation est acceptée par l'atelier aux fins d'adoption en plénière.

Point 9 de l'ordre du jour – Coordination de la formation à la pêche : le point de vue de l'Agence des pêches du Forum

Le représentant de l'Agence des pêches du Forum présente ensuite le point de vue de son organisme sur la coordination de la formation à la pêche. M. Andrew Richards mentionne que l'Agence des pêches du Forum est vivement intéressée à la coordination de la formation et décrit, dans leurs grandes lignes, les principales activités de formation de l'Agence, notamment la formation de spécialistes effectuée dans le cadre de bourses d'étude ou de détachement à des journées d'étude. Il relève le rôle consultatif que joue l'Agence dans le cadre de la valorisation des ressources humaines ainsi que le projet de sensibilisation à la pêche qui s'est soldé par la publication de livres, d'affiches et de diapositives pour diffusion publique. Il discute ensuite de l'intérêt de l'unité de coordination de la recherche de l'Agence pour l'élaboration de plans nationaux de valorisation des ressources humaines à plus long terme, afin d'accroître les capacités nationales en recherche et fait savoir aux participants que l'Agence des pêches du Forum est vivement intéressée à l'élaboration de bases de données nationales sur le personnel spécialisé en collaboration avec la CPS. S'agissant des initiatives prises par la CPS pour améliorer la coordination de la formation, M. Richards donne son aval aux propositions faites à l'atelier par M. Walton et fait observer que l'Agence s'est engagée à la coopération entre agences.

Point 10 de l'ordre du jour – Etude sur la valorisation des ressources humaines : un aperçu

Le conseiller en éducation et en formation halieutiques résume les enjeux, les problèmes et les recommandations figurant dans l'étude sur la valorisation des ressources humaines. Il propose aux participants d'utiliser la dernière séance de l'atelier pour envisager d'autres façons de réagir éventuellement à ces questions et à ces problèmes qui pourraient convenir au projet régional de formation à la pêche et relève plus particulièrement l'atelier de gestion organisationnelle réservé aux cadres des services des pêches.

Plusieurs participants font état de leur satisfaction à l'égard de l'atelier de gestion organisationnelle et conviennent qu'il existe un besoin permanent pour ce genre de formation. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie propose que l'atelier présente une recommandation pour adoption en plénière, par laquelle elle donne son aval à la poursuite d'un programme de formation à la gestion sous l'égide de la CPS pour les services régionaux des pêches. Cette proposition est acceptée par les participants à l'atelier.

Le président clos ensuite les travaux.